

Phil Collins : surdité, paternité et liberté
Cahier Arts+Spectacles, page C1

La grande virée de Foglia Page A5

Les profits iront dans le stade Molson
Cahier Sports, page 5

4 **5**
En prolongation

Une victoire signée Koivu
Cahier Sports, pages 2 à 4

MONTRÉAL | MARDI 19 NOVEMBRE 2002 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 119^e ANNÉE > NO 31 > 80 PAGES > 6 CAHIERS

65 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.

PHOTO La Presse
Pierre Toupin, 36 ans

PHOTO La Presse
Francis Boucher, 27 ans

PHOTO La Presse
Kenny Bédard, 38 ans

PHOTO La Presse
Salvatore Brunnett, 50 ans

PHOTO La Presse
Stéphane Jarry, 39 ans

PHOTO La Presse
Vincent Lamer, 42 ans

Six motards plaident coupable

CHRISTIANE DESJARDINS

« UN TIENS VAUT mieux que deux tu l'auras. » C'est par ces mots que M^e Madeleine Giauque, procureure de la Couronne, a résumé son sentiment face au plaidoyer de culpabilité qu'ont enregistré six motards, hier, devant le juge Pierre Béliveau, au Centre des services judiciaires Gouin. Un proverbe qui en dit long sur la difficulté de tenir, et surtout rendre à terme, un procès avec un grand nombre d'accusés.

« Tout peut arriver. On n'a qu'à penser à ce qui est arrivé cet été avec le juge Boilard », a ajouté M^e Giauque, faisant allusion à l'avortement du procès survenu en juillet après quatre mois intensifs d'audiences devant jury.

Le procès repris à zéro en septembre par le juge Béliveau se poursuivra donc avec 10 accusés au lieu de 16. Les hommes qui ont réglé leur dossier hier ont plaidé coupable à des accusations de complot pour meurtre (sauf Salvatore Brunnett qui ne faisait pas face à cette accusation), trafic de stupéfiants et gangstérisme. Une ordonnance de non-publication nous interdit de dévoiler la preuve relative aux complots pour meurtres.

Bien que ces plaidoyers soient le résultat de discussions qui se sont tenues entre les deux parties au cours des dernières semaines, et que les peines soient une « suggestion commune », M^e Giauque a tout de même résumé brièvement la trame des accusations et l'implication de chacun des accusés. Elle a indiqué que les accusés avaient été actifs au sein des Rockers, le club-école des Hells Angels Nomads, et que leur but commun était la vente de stupéfiants et l'expansion du territoire.

Voir MOTARDS en A4

MAISONS À UN DOLLAR

La Chambre des notaires ouvre une enquête

ANDRÉ NOËL

LA CHAMBRE des notaires a annoncé hier qu'elle amorçait une enquête sur la pratique de certains notaires qui entérinent les ventes de maisons pour un dollar, notamment à Westmount, afin d'aider les acheteurs à payer moins de taxes à la municipalité.

« Notre syndicat a décidé ce matin même d'ouvrir un dossier sur la situation mise au jour par *La Presse*, a indiqué Antonin Fortin, porte-parole de la Chambre.

Voir NOTAIRES en A2

MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE

Ah ! comme la neige a neigé !
Ah ! comme la charrue a charrié !

AUJOURD'HUI
DANS LA PRESSE

Arts et spectacles C1-C8
- télévision C2
Bandes dessinées E8
Bridge E6
Décès E6, E7
Éditorial A18
Êtes-vous D17
observateur? E8
Feuilleton A17, A19
Forum
Horoscope
La Presse Affaires

Loteries A2, A8
Monde A13-A16
Mots croisés E8, S10
Mot mystère E8
Petites annonces E4
- immobilier E4
- marchandises E4, E5
- emplois E5
- automobile E5, E6
- affaires D2
Politique A5-A8

D1-D19

MÉTÉO Voir S16

Faible neige
Maximum 1° minimum 1°

6 21924 98765 1

3069110A

Installation gratuite

jusqu'au 10 décembre

Détails en magasin

www.bell.ca

allez-y

3069096

DEMAIN DANS LA PRESSE



Mystérieuse et impénétrable

On la dit mystérieuse et impénétrable. Tori Amos ne fait pas mentir sa réputation, comme l’a constaté notre collaborateur Frédéric Boudreault. Sur son dernier disque, *Scarlet’s Walk*, on retrouve la chanteuse rousse au sommet de son art. Un album épuré, qui nous ramène la Tori Amos des débuts, complètement dépouillée des artifices et des excès dans lesquels elle était tombée ces dernières années.

À lire demain dans le cahier Arts et Spectacles

AUJOURD’HUI SUR CYBERPRESSE



> Journée mondiale de l’enfance. Venez clavarder avec la psychologue Louise Dubuc, à 12 h 30: cyberpresse.ca/clavardage

> Pour en savoir davantage sur les nouvelles menaces d’Al-Qaeda: cyberpresse.ca/al-qaeda

> Suivez les classement de la Route du rhum et la position de Georges Leblanc: cyberpresse.ca/routedurhum

POUR NOUS JOINDRE | La Presse

La Presse / cyberpresse.ca, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (QC) H2Y 1K9

TÉLÉPHONE	
RÉDACTION	
redaction@lapresse.ca	(514) 285-7070
ABONNEMENT	
	(514) 285-6911
abonnement@lapresse.ca	1-800-361-7453
PETITES ANNONCES	
petitesannonces@lapresse.ca	1-866-987-8363
DÉCÈS ET REMERCIEMENTS	
deces@lapresse.ca	(514) 285-6816

LOTERIES LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 3-6-1 > À quatre chiffres : 6-3-8-1

SUITES DE LA UNE

Il en coûte 250 millions pour soigner les soignants

Presse Canadienne

QUEBEC — Il en a coûté 253,3 millions en 2001-2002 pour payer tous les employés du réseau de la santé et des services sociaux mis hors de combat par la maladie, le stress, l’épuisement professionnel et les troubles divers de santé mentale.

Ainsi, les coûts de l’assurance salaire ont fait un bond prodigieux de 48 % depuis 1997-98.

Les données du ministère de la Santé et des Services sociaux permettent de constater que les travailleuses âgées de 50 ans et plus évoluant au sein des équipes de soins recourent davantage à l’assurance salaire que les autres salariés du réseau. Il s’agit des infirmières auxiliaires, des préposées et des infirmières.

Selon Pierre Lamy, président de la Fédération de la santé et des services sociaux, la lourdeur de la tâche et la perte du sentiment d’appartenance provoqué par le remue-ménage dans le réseau nuisent à la santé des travailleurs.

Ottawa s’équipe en vaccins contre la variole

Agence France-Presse

OTTAWA — Ottawa a décidé d’acheter des vaccins et des antidotes contre la variole pour se prémunir contre une éventuelle attaque bioterroriste, a annoncé hier la ministre de la Santé, Anne McLellan.

M^{me} McLellan a déclaré à la Chambre des communes que le gouvernement avait passé un ordre d’achat, alors que le gouvernement fédéral continue à travailler avec les autorités provinciales, responsables des services de santé, pour «réviser notre stratégie nationale sur la variole».

M. Anderson, qui doit en principe rencontrer à nouveau ses homologues provinciaux jeudi, à Toronto, afin d’aplanir les différends qui subsistent entre Ottawa et les provinces, a fait savoir hier qu’il n’avait guère l’intention de reporter la ratification de cet accord. Il a aussi dit douter qu’il soit possible de convaincre les provinces récalcitrantes telles que l’Alberta en retardant l’adoption du protocole de Kyoto.

« Nous avons notre échéancier et c’est 2002. (...) Nous avons fait notre travail pour ce qui est de l’analyse (des coûts et des avantages) de la ratification de Kyoto. Naturellement, tout le monde préférerait avoir l’unanimité. Mais je pense que nous avons assez d’in-

formations pour tenir un vote aux Communes », a déclaré M. Anderson.

Même son de cloche du côté du ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, qui a soutenu que l’heure des négociations est révolue. « Nous négocions depuis des années avec les provinces. Il est temps de passer à l’action », a estimé le ministre Dion.

Une résolution visant à ratifier le protocole de Kyoto pourrait être déposée dès la semaine prochaine et le gouvernement Chrétien entend faire de ce vote un vote de confiance.

« La résolution pourrait être déposée la semaine prochaine. Tout dépendra des résultats de la réunion fédérale-provinciale de cette

semaine», a déclaré à *La Presse* une source libérale digne de foi qui a requis l’anonymat.

Aux Communes, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a obtenu l’engagement du ministre de l’Environnement que le gouvernement fédéral ratifiera l’accord de Kyoto malgré les propos de M. Martin.

M. Duceppe a d’ailleurs accusé l’ex-ministre des Finances de se ranger aux arguments de l’industrie pétrolière située principalement en Alberta et qui est responsable d’une bonne partie des émissions de gaz à effet de serre.

« Je pense que M. Martin est en train de jouer la carte des pétrolières de Ralph Klein et d’ignorer le principe du pollueur-payeur. Paul Martin devrait dire clairement qu’il

faut ratifier Kyoto », a déclaré M. Duceppe.

La leader du NPD, Alexa McDonough, s’est dite «révoltée» de voir que M. Martin propose de retarder la ratification de cet accord, l’accusant même de céder aux pressions des grandes pétrolières au pays qui contribuent à sa cagnotte pour financer sa campagne à la direction du Parti libéral.

La semaine dernière, les provinces ont fait parvenir à Ottawa une lettre lui demandant une garantie écrite que le fédéral répondra à 12 demandes visant à limiter l’impact négatif de l’entente sur leurs économies respectives. Sans cette garantie écrite, les provinces ont indiqué qu’elles ne participeront plus à aucune discussion portant sur cet accord.

MARTIN

Suite de la page A1

NOTAIRES

Suite de la page A1

Il est certain que si le syndicat réussit à trouver des preuves montrant que le notaire connaissait le prix réel de la vente, il y a là une faute déontologique. Les 99 ventes effectuées pour un dollar l’année dernière seront inspectées. »

De son côté, le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, a qualifié cette pratique de «clairement inacceptable». Au cours d’un point de presse à l’hôtel de ville, M. Zampino a déclaré qu’il avait lui aussi pris connaissance de cette situation en lisant *La Presse*.

Notre reportage montrait que le quart des maisons unifamiliales sont vendues pour un dollar à Westmount (99 transactions sur 382 l’année dernière). Cette pratique existe aussi dans d’autres villes comme Hampstead. Dans certains cas, cela vient fausser le calcul des droits de mutation, communément appelés taxe de bienvenue.

En effet, lorsqu’il calcule les droits de mutation, le notaire doit utiliser le montant le plus élevé entre la valeur estimée par les évalua-

teurs municipaux et le prix de vente. Or, la date de référence pour l’évaluation municipale est le 1^{er} juillet 1999. Depuis cette date, la valeur des maisons unifamiliales à Westmount a augmenté de 40 %.

Prenons un exemple: si la taxe est calculée sur un million de dollars (le montant de l’évaluation), plutôt que sur 1,4 million (le vrai prix de vente), l’économie en droits de mutation sera de 6000 \$.

Cependant, même lorsqu’ils signent des transactions à un dollar, des notaires font correctement le calcul en indiquant la valeur de la «contrepartie», généralement supérieure au montant de l’évaluation. Mais pas tous.

Un vendeur a ainsi confié à *La Presse* qu’il avait vendu sa maison pour 825 000 \$, alors que le notaire a calculé les droits de mutation sur une base d’imposition de 546 000 \$ (moins que le montant de l’évaluation). Dans ce cas, l’acheteur a réalisé une économie de 4177 \$ en droits de mutation.

L’enquête de la Chambre des notaires ne sera pas facile. Le syndicat

sera incapable de trouver un notaire fautif si la transaction s’est faite en argent comptant ou en l’absence du notaire. En revanche, la preuve sera faite si le vrai montant de la vente a transité dans le compte en fidéicommiss d’un notaire car il reste alors des traces écrites.

Un agent du Service des finances a confié à *La Presse* que la Ville de Montréal pourrait aussi réclamer des déclarations sous serment aux vendeurs, ou encore poursuivre l’acheteur si elle croit que le vrai prix de vente est supérieur au montant de l’évaluation. «S’il veut contester, l’acheteur devra se présenter au tribunal et faire une déclaration sous serment: dans ce contexte, c’est dangereux de mentir», a dit notre source.

M. Zampino a dit qu’il avait demandé au Service des finances de la Ville et à ses services juridiques de lui remettre un rapport d’ici 48 heures sur la marche à suivre. La Ville a aussi demandé à la Chambre des notaires de prendre les mesures qui s’imposent pour mettre fin à la pratique de ces fausses ven-

tes à un dollar faites pour payer moins de taxes.

« Notre administration veut que les lois soient respectées par tous les citoyens, a dit le président du comité exécutif. J’ai toujours cru que la loi était égale pour tous, mais il semble qu’elle est plus égale pour certains que pour d’autres.

« Cette pratique est inacceptable parce que la plupart des citoyens de l’île de Montréal paient les droits de mutation nécessaires lorsqu’ils achètent une maison. Il est totalement inacceptable que des membres d’une communauté plutôt riche, qui ont des grosses maisons, réussissent à ne pas payer ce qu’ils doivent.

« Selon les informations dont nous disposons pour l’instant, nous n’avons pas affaire à une lacune dans la loi (sur les mutations). C’est ce que vont examiner nos services juridiques. S’il y avait une lacune, vous pouvez être certain que la Ville de Montréal va demander au ministre de la Justice de modifier la loi. »

Marijuana Précision

EN RAISON d’une traduction erronée, nous avons fait dire samedi dernier à la ministre fédérale de la Santé, Anne McLellan, que la première récolte de marijuana de la mine de Flin Flon au Manitoba — un projet gouvernemental — avait été brûlée parce que ses plants étaient trop différents les uns des autres en teneur de THC, substance active de la marijuana.

Ce n’est pas ce que la ministre a dit. Bien qu’une petite partie de cette première récolte ait en effet été détruite parce qu’elle s’était mal conservée et bien que le reste de cette récolte n’ait pu servir aux tests cliniques envisagés par Santé Canada, la récolte a quand même servi aux scientifiques dans l’élaboration d’une semence standardisée qui doit produire des plants qui, cette fois, pourront être utilisés dans les tests cliniques en question. Nos excuses.

ORDINATEUR

Suite de la page A1

« Nous allons créer une masse critique de chercheurs, de calculs et de connaissances en ordinateur à haute performance », se réjouit-il.

Faisant partie de la famille des «Beowulf», un terme universel pour désigner des supercalculateurs, ce monstre est constitué, pour les habitués de ce jargon, d’un système de 64 processeurs à mémoire partagée de 128 gigaoctets et d’un second système de 256 processeurs à mémoire distribuée de 384 gigaoctets.

En français, on pourrait traduire en disant que la machine réussit à faire 357 milliards d’additions,

soustractions, multiplications et divisions dans la même seconde. C’est ce qui était écrit dans le communiqué de presse. Il faut croire qu’elle a évolué rapidement car on parlait plutôt de 410 milliards de calculs durant la conférence de presse. On s’entend pour dire qu’elle va vite?

Selon Ron Haber, directeur général du CLUMEQ, ce projet a été réalisé après trois ans de démarches et grâce à des subventions à peu près égales de quatre millions de dollars versées par le ministère de l’Éducation et la Fondation canadienne de l’innovation (FCI).

ROLEX

Lady-Datejust

en or jaune 18 carats
avec lunette et cadran
sertis de brillants.

CHÂTEAU D'IVOIRE

Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, juste au nord de Maisonneuve

(514) 845-4651

EN VOYAGE AVEC VOUS

Les mercredi et samedi dans **La Presse**

VACANCES VOYAGE



ACTUALITÉS

Une rivière vaut plus qu'un prix de civisme

Un militant écologiste refuse une récompense dans le but de sauver la rivière Trois-Pistoles

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Il a sauvé deux enfants de la noyade, maintenant il veut sauver une rivière. Le militant écologiste Mikael Rioux a refusé un prix de civisme hier à l'Assemblée nationale dans le but de sauver la rivière Trois-Pistoles menacée, dit-il, par un projet de minicentrale hydroélectrique de 3,5 mégawatts.

En plein Salon rouge devant des dizaines d'invités, M. Rioux a pris la parole pour déclarer qu'il accepterait sa récompense, « une fois que le gouvernement aura accepté de sauver » la rivière Trois-Pistoles. Il s'agirait d'une première au Québec ; aucun lauréat d'un prix de civisme n'avait refusé une distinction depuis que ces récompenses ont été créées il y a 19 ans.

Refusant son prix, dont une bourse de 500 \$, des mains du ministre des Relations avec le citoyen, Rémy Trudel, Mikael Rioux s'est adressé à la foule présente pour se faire entendre par le gouvernement.

« Le gouvernement me rend honneur ce matin, mais le plus grand honneur qu'il pourrait me



Photo Presse Canadienne

Le militant écologiste Mikael Rioux (à gauche ci-dessus) a refusé un prix de civisme hier à l'Assemblée nationale dans le but de sauver la rivière Trois-Pistoles menacée, dit-il, par un projet de minicentrale hydroélectrique. Les deux autres lauréats sont Jonathan Mercier St-Hilaire (au centre) et Sébastien Côté. Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Rémy Trudel, a procédé à la remise des prix.

faire serait de nous écouter, en cette semaine de la citoyenneté », a-t-il affirmé avant d'expliquer en point de presse que la citoyenneté devait rimer, selon lui, avec démocratie et le droit de parole.

M. Rioux a agi en tant que porte-parole des Amis de la rivière Trois-Pistoles. Ce groupe dénonce le petit projet de minicentrale hydroélectrique qu'un promoteur privé veut faire construire dans cette ré-

gion du Bas-Saint-Laurent. Il soutient que ce projet ne créera pas d'emploi en plus de nuire au potentiel touristique de la rivière Trois-Pistoles. Vingt-sept Québécois, dont M.

Rioux, étaient honorés hier par le gouvernement Landry pour avoir secouru des personnes, souvent au risque de leur vie. Neuf personnes ont été décorées de la médaille du civisme, tandis que 18 autres ont reçu une mention. C'est le cas de Mikael Rioux qui a sauvé quatre personnes de la noyade avec deux copains l'an dernier aux Îles-de-la-Madeleine.

Mais le coup d'éclat du militant écologiste à l'Assemblée nationale risque de devenir un coup d'épée dans l'eau puisque le sort du projet de minicentrale sur la rivière Trois-Pistoles est pratiquement scellé. La direction régionale du ministère de l'Environnement a déjà délivré les certificats d'autorisation puisque le projet de 3,5 MW a été jugé conforme aux lois sur la qualité de l'environnement et sur la sécurité des barrages.

Les autorités fédérales ont aussi autorisé le projet. Il ne manque plus qu'un décret gouvernemental de Québec qui doit approuver les plans et devis. Cette mesure, qui ne se prononce pas sur l'opportunité du projet, a été rendue nécessaire par la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages adoptée depuis les inondations du Saguenay en 1996.

| PRÉVENTION EN SANTÉ |

Bertrand veut doubler son budget

PASCALE BRETON

QUÉBEC — Malgré un volet curatif qui réclame toujours plus de ressources, engloutissant chaque année une plus grande part du budget, le gouvernement gagne à miser sur la prévention, estime le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Roger Bertrand.

Profitant de la Conférence nationale sur la prévention — organisée hier en marge des 6^{es} Journées annuelles en santé publique —, le ministre a dévoilé ses priorités à court terme ainsi que le Programme national de santé publique 2003-2012 du gouvernement Landry.

En clair, le ministre veut voir doubler les ressources financières allouées à la prévention. Annuellement, ce secteur obtient 265 millions de dollars, soit 2,3 % du budget en santé. Pourtant, argumente le ministre, chaque dollar investi en prévention représente des économies futures de sept dollars.

« Quand vient le temps de décider où va l'argent — qu'on pourrait affecter à la prévention —, les arguments et les besoins criants pour les services de « réparation » l'emportent sur ceux de la prévention. À travers toute cette pression, il faut arriver à faire les deux, accroître la place de la prévention dans nos efforts », soutient M. Bertrand.

Le ministre se fixe trois objectifs à court terme. Il veut sensibiliser et informer davantage la population, réaliser un plus grand nombre d'activités préventives et développer des partenariats, non seulement en santé, mais dans tous les secteurs de la société. Par exemple, cite M. Bertrand, une entreprise qui encourage l'activité physique chez ses employés pourrait bénéficier de certaines mesures fiscales.

Ces trois objectifs sont à portée de main, croit le ministre. « On sent aujourd'hui une préoccupation beaucoup plus vive et mes collègues se montrent très ouverts », souligne-t-il en affirmant que si chaque ministère fait sa part, la mince marge de manoeuvre du gouvernement n'aboutira pas systématiquement, chaque année, dans le budget de la santé comme c'est le cas actuellement.

Pour y arriver, il faut cependant une volonté réelle, insiste le ministre en soutenant que la communauté doit faire sa part. La prévention est perceptible autant dans les habitudes de vie des Québécois, la qualité de l'environnement, les maladies chroniques ou la santé mentale, a rappelé le ministre en présentant l'ambitieux Programme national en santé publique.

Chiffres à l'appui, le document dresse des constats alarmants, démontrant notamment qu'un adulte sur 20 présente des symptômes de dépression, tandis que 6 % des adolescents sont aux prises avec des problèmes de drogue ou d'alcool.

La proportion d'adultes québécois obèses est par ailleurs passée en 10 ans de 8,3 % à près de 13 %. Le gouvernement se fixe l'objectif de ramener cette proportion à 10 %, tandis que la proportion d'adultes affichant un excès de poids devra passer de 28 % à 22 %.

Facteur important de l'augmentation importante du nombre de cancers du poudon, particulièrement chez les femmes, le tabagisme devra régresser de 24 % à 18 %. « On ne réglera pas ce problème en moins d'un an ou deux, c'est pourquoi il faut se donner une perspective de sept, huit, dix ans pour voir des changements de comportements », dit M. Bertrand.

L'argent des pauvres finance les courses de chevaux, selon un chercheur

PASCALE BRETON

QUÉBEC — Le défi de l'heure, lorsqu'il est question de prévention en matière de santé, est d'agir de façon concertée en mettant à contribution tous les ministères.

C'est du moins ce que croit l'auteur du rapport *Le Québec fou de ses enfants*, Camil Bouchard, professeur-chercheur à l'Université du Québec à Montréal. Invité à prononcer une allocution dans le cadre de la Conférence nationale sur la prévention, organisée hier en marge des 6^{es} Journées annuelles en santé publique qui se déroulent jusqu'à jeudi à Québec, M. Bouchard a principalement orienté son discours sur les gains sociaux et financiers liés à la prévention.

Dans ce contexte, il s'interroge d'ailleurs sur certaines décisions gouvernementales, notamment celles qui concernent l'industrie des courses de chevaux, où Québec a déjà englouti des millions. Encore la semaine dernière, Loto-Québec a suggéré au gouvernement de déménager 1570 machines de loterie vidéo dans les hippodromes, « diminuant ainsi leur accessibilité aux joueurs » selon la société d'État, rappelle M. Bouchard.

« C'est une industrie qui est morte au moins trois fois et qu'on a ressuscitée trois fois, qui va chercher l'argent dans les poches des pauvres. Ce sont des décisions qui se prennent en dehors du cercle des initiés de la prévention, sans qu'il y ait de conscience vigilante. On enlève l'argent de la prévention et on empire la situation ailleurs », déplore-

t-il en illustrant l'importance de la concertation ministérielle.

Il y a 10 ans, au moment de la publication de son rapport, M. Bouchard avait suggéré la mise sur pied d'une caisse nationale de prévention, une suggestion qu'il croit toujours d'actualité aujourd'hui. « Le nerf de la guerre, c'est l'argent. Tant qu'on n'aura pas une caisse nationale de prévention, alimentée par les ministères avant que ne soient votés les budgets sectoriels, on n'arrivera à rien. »

Dans sa présentation, M. Bouchard a démontré hier que le modèle québécois se compare davantage au modèle européen qu'au modèle anglo-saxon mis en place par les Américains. « Il ne s'agit pas tant de l'égalité des chances que de l'égalité des ressources », a soutenu le psychologue en faisant l'éloge de programmes comme celui des centres de la petite enfance ou de mesures comme le projet de loi 112 que veut faire adopter le Parti québécois et qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

M. Bouchard s'inquiète cependant de percevoir un glissement des valeurs vers celles de nos voisins du Sud, notamment avec des propositions comme celles préconisées par l'Action démocratique du Québec. « C'est un danger extraordinairement important et en même temps, je me demande si ce n'est pas l'électrochoc que ça nous prend pour nous rendre compte des gains qui ont été faits et que nous sommes en train de perdre. »



JAEGER-LECOULTRE

CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, Montréal • (514) 845-4651

MOTARDS

Suite de la page A1

La vente de drogue s'effectuait à l'échelle du Québec, exception faite de Sherbrooke, et chacun des membres devait verser à l'organisation 10 % de ses profits provenant d'actes criminels. M^e Giauque a aussi indiqué que le profit par livre de cocaïne vendue était de 4530 \$, alors que pour le haschisch, il était de 817 \$ le kilo. Entre mars 1999 et décembre 2000, les Hells Angels et associés ont brassé des affaires de 111 millions de dollars.

Implication de chacun

(NDLR: Il est à noter qu'aux peines imposées à chacun, on doit ajouter les 20 mois purgés en détention préventive et qui comptent en double, ce qui fait donc trois ans et demi. Les six accusés sont tous détenus depuis le 28 mars 2001, jour de la frappe de l'opération Printemps 2001. D'autre part, en vertu des dispositions de la loi antitgang, ils devront purger au moins la moitié de leur peine avant d'être admissibles à une libération conditionnelle.)

Kenny Bédard, 38 ans, membre « full patch » Rocker depuis mars 1998. Écôpe 10 ans et demi de prison. En 1998, peu après son « intronisation » au sein des Rockers, il était arrêté en possession d'une arme à autorisation restreinte, une cagoule, des lunettes d'approche. En février 2001, il était arrêté armé dans un hôtel du centre-ville, alors qu'il faisait le guet et de la protection pour des membres Rockers et Nomads. Son dossier judiciaire est bien garni et il a fait de nombreux séjours en prison.

Francis Boucher, 27 ans, membre Rocker depuis le 26 mars 1999. Écôpe 10 ans de prison. Il a participé aux « messes » et travaillait pour son père. Dans le gang, certains se plaignaient qu'il ne faisait pas grand-chose, parce qu'il était le « fils de Mom. »

Salvatore Brunnetti, 50 ans, écôpe trois ans de prison. Voilà un cas particulier. Brunnetti était membre des Dark Circle, ennemis des Hells Angels, quand il a décidé de changer de camp en décembre 2000, lors d'une trêve. Il n'a pas eu à graver les échelons chez les Rockers, il est entré immédiatement comme membre « full patch », et avait un compte à son nom dans la « banque » des Nomads. La participation de Brunnetti chez les Rockers a été de courte durée, puisque à peine trois mois plus tard, il était arrêté lors de l'opération Printemps 2001. Ce qui explique la peine plus faible qu'on lui a imposée.

Stéphane Jarry, 39 ans, écôpe 11 ans de prison. Il est entré comme membre « full patch » le 24 août 1999, sans avoir à grimper les échelons. Il a été secrétaire-trésorier des Rockers. Il a repris « la business » d'un membre qui a démissionné, et a fait rouler rondement les affaires: il prenait jusqu'à 10 kilos de cocaïne par mois, selon la déclaration d'un autre accusé. D'après M^e Giauque, Jarry vendait de la cocaïne depuis une dizaine d'années lors de son arrestation en mars 2001.

Vincent Lamer, 42 ans, écôpe 10 ans et demi de prison. M^e Giauque l'a surnommé « l'étoile filante » en raison de sa « carrière » éclair à chaque échelon du gang. Le 2 mars 2000, il entrait comme *striker* Rocker; le 15 mars, il devenait membre en règle, et, plus tard, occupait la fonction de président pendant un mois. Le 11 décembre il accédait au titre convoité de *prospect* Nomads, mais il perdait ses « patches » le 30 décembre 2000. Il est toutefois sorti du gang en bons termes, en « good standing » comme ils disent dans le milieu.

Pierre Toupin, 36 ans. A écôpé 11 ans de prison. Il a connu un parcours en dents de scie. Entré dans les Rockers en avril 1997, il est devenu membre en règle en mars 1998. En décembre 1999, il a été suspendu, puis a été réintégré en avril 2000. Il a pris sa retraite en août 2000, mais est revenu dans le gang en décembre 2000... M^e Giauque l'a décrit comme un membre qui encourageait le développement agressif du gang, et qui était impliqué activement dans le trafic de stupéfiants.

Sans gloire et sans honte



YVES BOISVERT
ANALYSE

Quoi, la Couronne négocie avec des membres du crime organisé pour déterminer leur peine d'emprisonnement ? Comment appeler cela, sinon un « pacte avec le diable » ?

D'autant plus que ces six sont dans le giron des « anges de l'enfer ». Et puis il y a la neige, qui vient planter à nouveau le décor mythique de notre folklore...

La comparaison est trop tentante : comme ces bûcherons de la *Chasse-Galerie* qui ont vendu leur âme au diable pour quelques heures de danse et de fête, les avocats de la Couronne auraient fait hier un pacte inacceptable avec le Malin en échange d'un peu de répit judiciaire, pour rendre un peu moins « méga » un procès qui risque de ressembler à un long hiver au fond des bois...

C'est un faux scandale. Tout indique au contraire que cette entente qui a mené à la condamnation de six des accusés hier est parfaitement défendable.

On peut s'en étonner, en être choqué même, mais la justice se négocie. Pas toujours bien, pas toujours pour les bonnes raisons, mais elle se négocie.

Elle se négocie parce que dans un procès, il y a une part de risque pour chacun. Parce que la preuve n'est pas une équation mathématique, mais un tissu de témoignages humains et d'éléments matériels amassés par des humains.

Les policiers ont beau avoir

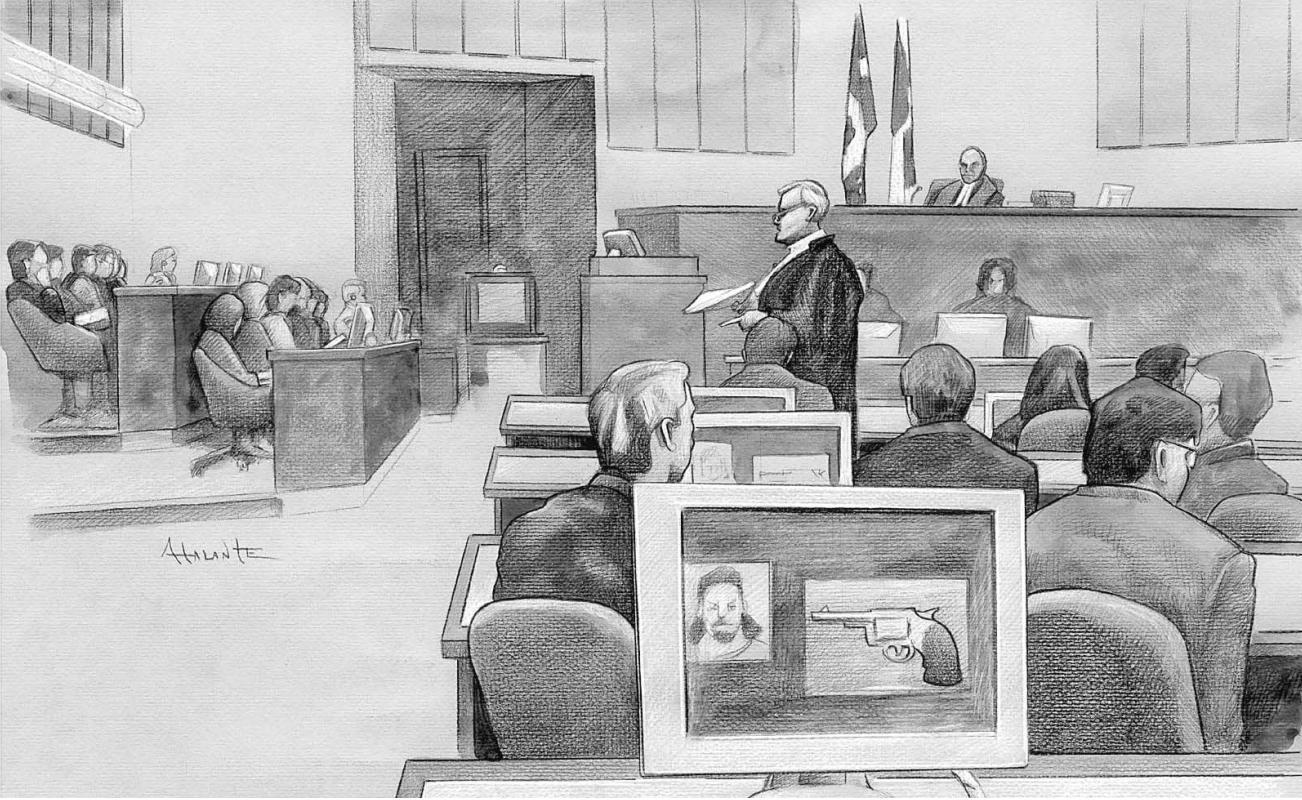


Illustration ATALANTE

C'est dans la salle d'audience illustrée ci-dessus qu'a lieu le procès des motards.

mené une enquête de qualité, la Couronne peut penser avoir une cause en béton, il arrive parfois des choses imprévisibles dans un procès. Il arrive que des témoins flanchent. Qu'ils ne soient pas crus. Il arrive mille choses qui rappellent, trop souvent, qu'on n'administre pas sur cette planète la justice divine. Or, le fardeau de convaincre repose sur les épaules de l'État.

Plus il y a d'accusés, plus la cause doit durer, plus les facteurs de risque pèsent. Dans ce procès, il y avait 16 accusés (à ne pas confondre avec celui des 13 accusés de meurtres, qui se poursuit). Il en reste 10. Le juge Boilard a quitté le navire l'été dernier dans des circonstances sans précédent. Mais Dieu sait ce qui risque d'arriver

dans le procès des 10 qui restent — la preuve n'est pas la même pour chacun.

Le risque est couru aussi par les accusés. Notamment celui d'être emporté dans la vague, puisqu'ils sont jugés en groupe. D'autre part, qui sait si cette deuxième tentative de procès, qui a capoté dans sa première version, ne va pas terminer sa course contre un poteau ?

Ces six qui se sont avoués coupables hier ont entendu la preuve pendant quatre mois. Ils savent qu'ils risquaient probablement une peine plus lourde si l'exercice allait jusqu'à son terme. C'est, pour eux aussi, une analyse de risque.

Toute entente n'est pas bonne parce qu'il y a des risques. Tout

n'est pas négociable. Mais dans ce cas-ci, il y a condamnation pour gangstérisme (parmi les premières au Canada) et pour complot en vue de commettre des meurtres. La moitié de la peine au moins sera purgée.

Ces peines (voir le texte de Christiane Desjardins en A1) ne sont ni les plus sévères qu'on puisse imaginer ni des peines indûment clémentes, mais un compromis, sans gloire et sans honte, dans des circonstances très particulières.

Restent les 10 autres devant le juge Béliveau. Reste le procès pour les crimes les plus graves devant le juge Paul. Et plusieurs autres qui attendent en file.

Le diable devra repasser.

Des juges demandent à la Cour suprême de trancher à nouveau

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

QUÉBEC — Dans une procédure judiciaire très rare, les juges du Tribunal administratif du Québec (TAQ) demandent à la Cour suprême de réexaminer une décision qu'elle a rendue à leur rencontre.

Une requête en réexamen de la décision vient d'être transmise au plus haut tribunal du Canada par les avocats de l'Association des juges du Tribunal administratif du Québec, M^e Michel Décary et Patrick Girard, du bureau Stikeman Elliott. Ce type de requête en réexamen est une procédure exceptionnelle devant la Cour suprême.

Les requérants soulignent qu'une décision de la Cour suprême survenue le 17 octobre dernier avait « engendré une confusion certaine », tant chez les parties impliquées que dans le grand public.

Cette journée-là, la Cour su-

prême avait d'abord accepté d'entendre en appel les juges du TAQ qui avait été déboutés devant la Cour d'appel. Deux heures plus tard, la Cour suprême rendait une décision contraire, expliquant que la décision rendue plus tôt, attribuable à une erreur de transcription, était renversée.

Dans leur requête, les juges du TAQ signalent que le renversement de la décision par la Cour suprême constitue « des circonstances extrêmement rares qui justifient le réexamen » de la décision, « afin de préserver au sein de la population et de la communauté juridique l'apparence d'une saine administration de la justice ».

Les procureurs des juges du TAQ notent également qu'une nouvelle réglementation sur les tribunaux administratifs, publiée par le gouvernement du Québec entre-temps, constitue des faits nouveaux qui pourraient modifier le jugement original du tribunal.

Cette nouvelle réglementation

est « susceptible d'influencer de manière déterminante sur la demande d'autorisation d'appel », et mérite « que cette honorable Cour procède au réexamen de celle-ci à la lumière de ces faits nouveaux », estime les procureurs.

Sur le fond de l'affaire, les juges du Tribunal administratif cherchent à faire casser un jugement de la Cour d'appel qui autorise le gouvernement à les nommer pour un mandat de cinq ans.

Ils exigent le même statut que les juges de la Cour du Québec,

dont le mandat est inamovible, sauf en cas de mauvaise conduite.

Le mode de nomination des juges du TAQ risque de réintroduire une dépendance envers le pouvoir exécutif, plaident-ils. Le fait d'être nommés pour cinq ans seulement rend les juges vulnérables aux pressions politiques. Lorsqu'approche la fin de son mandat, un juge administratif pourrait craindre de ne pas être reconduit dans ses fonctions s'il prend position pour un citoyen dans une cause qui oppose ce dernier au gouvernement.

INCROYABLE!

Portable de la série professionnelle HP

- Processeur Intel Celeron 1.2 GHz
- Écran 14.1" XGA TFT
- Mémoire SDRAM 128 Mo
- Disque dur 20 Go
- Graveur CD-RW 24 X 8X 4X
- Lecteur 1.44 Mo
- Modem 56K et carte réseau 10/100
- Mémoire vidéo 32 Mo
- Clavier français
- Windows XP Pro français - Valeur de 270\$

1499\$

HP Deskjet 3820v
Imprimante jet d'encre

- 12 ppm noir
- Jusqu'à 4800 x 1200 ppp
- Ports USB et parallèle
- Cartouches noir et 3 couleurs incl. 148\$ - remise de HP de 79\$

69\$*

HP PSC 750
Imprimante/copieur/numériseur

- Copieur couleur
- Imprimante (11 ppm noir)
- Jusqu'à 2400 x 1200 ppp en couleur
- Numériseur 600 x 1200 ppp 36 bit
- Port USB
- 197\$ - remise de HP de 79\$

118\$*

HP Photosmart 620
Caméra photo numérique

- 2.1 Megapixels
- Zoom optique 3x
- Mise au point automatique
- Mémoire 8 mo
- Port USB
- 298\$ - remise de HP de 79\$

219\$*

micro boutique
6615 avenue du Parc, Montréal
514.270-4477

Université de Montréal
Micro 2200
3200, rue Jean-Brillant, Local B-2200
514.343-2313

UQAM
Micro-Boutique Universitaire
400, Ste-Catherine est, local A-M920
514.987-3149

*À l'achat d'un portable, l'offre prend fin le 4 janvier 2003, détails en magasin. Rabais de 79\$ basé sur coupon HP 50\$ US X 1.5\$. Les prix peuvent changer sans préavis. Quantités limitées.

LA GUÉPIÈRE®

LE BALCONNET SATIN JACQUARD 18.99
ÉCONOMISEZ 45% sur un soutien-gorge signé **WONDERBRA** qui offre le confort parfait d'un maintien total et la très grande féminité du satin extensible à délicat motif ton sur ton. Blanc ou noir. 34 à 36B, 34 à 38 C, 36 à 38 D. Rég. 35.50 Culotte coordonnée 9.99

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC,
MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Vous n'avez pas à remuer ciel et terre à la recherche d'un taux avantageux pour votre CPG. Nous en avons un.

À la HSBC, nous vous offrons un éventail de solutions de placement pour satisfaire vos besoins particuliers. Notre CPG à taux avantageux n'est qu'un des produits que nous pouvons vous offrir. Pour vous prévaloir du

taux de 3,75 % sur votre CPG, vous n'avez qu'à investir vos fonds pour une période fixe de 3 ans. Pendant ce temps, vous aurez l'esprit tranquille en sachant que le taux ne fluctuera pas.

Pour de plus amples renseignements sur ce CPG ou sur d'autres solutions de placement qui pourraient vous convenir, composez le 1 888 310-HSBC (4722) ou visitez le site hsbc.ca pour connaître la succursale la plus près de vous.

CPG au taux annuel de 3,75 %, d'une durée de 3 ans, non remboursable avant l'échéance.

HSBC
Votre banque, partout dans le monde



La grande virée de Foglia

SAINT-LÉONARD-D'ASTON

Les mercredis des cousins

Saint-Léonard-D'aston — Où ça ? m'a fait répéter ma fiancée.

Tu ne connais pas. Après Drummondville. Sortie 200. Le premier village en allant vers Trois-Rivières, au centre du Centre-du-Québec. Saint-Léonard-d'Aston.

Qui ? Une dame qui fabrique des tuyaux de poêle.

Tu me niaises ? Elle riait. Des tuyaux de poêle, tu parles !

Absolument. On ne s'en doute pas quand on regarde la télé ou quand on lit le journal, mais tous les Québécois ne sont pas écrivains, trapézistes au Cirque du Soleil, ne construisent pas des barrages en Chine, ne posent pas des avions en catastrophe sur des aéroports aux Açores. Il y en a aussi qui fabriquent des tuyaux de poêle.

Tous les mercredis midi, Marjolaine Rousseau reçoit ses cousins et c'est à ce repas de famille et d'affaires qu'elle m'a convié. Sont six à table.

Claude et André Courchesne. Ferblantiers. Ils fabriquent des échangeurs d'air et plein d'autres trucs en tôle. Leur usine Air 2000 est installée dans une ancienne filature, au centre du village. Ce sont les fils de Jean-Guy Courchesne qui travaille toujours à la ferblanterie.

Annie et Veronic Courchesne. Elles tiennent une petite imprimerie dans le village, passée l'école. Ce sont les filles de Robert Courchesne. Qui lui aussi avec sa femme travaille toujours à l'imprimerie.

Et Marjolaine, donc, qui est Courchesne par sa mère. Marjolaine tellement enceinte qu'elle pourrait accoucher là tout de suite si elle voulait, mais elle n'a pas le temps. C'est elle qui fabrique des tuyaux de poêle. Les tuyaux Aston. Ça vous fait rire aussi ? Vous êtes aussi niaiseux que ma fiancée,

finalement. Comme leurs cousins, Marjolaine et son frère ont pris la succession de papa-maman qui sont toujours à l'usine. Tricotés serré, dites-vous, les Courchesne de Saint-Léonard-d'Aston ?

Ils sont tombés dedans tous en même temps quand ils étaient petits. Tombés dans quoi au fait ?

Une des soeurs de l'imprimerie a tenté une explication. Quand il y a des livres partout dans une maison, les chances que les enfants deviennent des « littéraires » sont assez bonnes. Nous, quand on sortait de l'école on allait se faire garder à l'usine... Vous avez vu mon papa ? a poursuivi Marjolaine. Ça ne faisait pas cinq minutes que vous étiez là, il a commencé à vous montrer comment on fait un tuyau en coude avec un angle de 90 degrés ! Ben nous aussi il nous a montré ! Quand on arrivait à l'usine en sortant de l'école, ma mère nous accueillait avec le même grand bonheur que si nous étions à la maison. On se sentait chez nous. Et c'est resté chez nous.

Quand on dit qu'on est « tombé dedans », ce n'est pas dans la fabrication de tuyaux de poêle, ni mes cousins dans la ventilation, ni mes cousines dans l'imprimerie. On est tombé dans une façon de vivre. Contaminés par le dynamisme de nos parents. On a tous plus ou moins suivi le même chemin. Sauf Claude qui a fait un bac en arts (en même temps qu'il prenait un cours en ventilation, pas fou !). On a tous des bacs en gestion, en marketing, on a suivi des cours en infographie. On a travaillé ailleurs. Puis on est tous revenus au village relancer l'usine de nos parents.

Les affaires vont bien ? Quand on regarde la ligne du bas, dit Annie de l'imprimerie, ça va bien. Quelle ligne du bas ?...

Elle m'a regardé de côté : holà, il part de

loin, lui ! La ligne des profits, monsieur. On est riche d'une vie pleine, a poursuivi Marjolaine, on mène la vie qu'on veut mener, c'est beaucoup je trouve. Et une vie confortable parce que vivre dans un village simplifie beaucoup les choses, tout est proche, les écoles, les garderies, on ne perd pas notre temps dans les bouchons des autoroutes...

Les cousins du mercredi ont entre 30 et 40 ans ; quand ils étaient ados, les plus vieux ont gardé les plus petites ; ils ont inventé la synergie quand le mot n'existait pas encore, ils y ont ajouté le rituel du mercredi, et beaucoup de bonne humeur.

Hé ! Marjolaine, t'aurais pu te forcer pour la lasagne, on reçoit un Italien...

Drette là, l'Italien avait un autre souci, il était en train de se demander comment on écrit *entrepreneurship*. En 30 ans à *La Presse*, ce mot-là, c'est la première fois.

■ ■ ■

Pis, ta dame tuyau-de-poêle, qu'avait-elle à dire ?

Elle avait à dire un truc qu'elle n'a pas dit. Elle avait à dire le *bien-être* qui est pas mal plus difficile à expliquer que l'entrepreneurship. Parler de ton agrément de vivre quand tu fabriques des tuyaux de poêle à Saint-Léonard-d'Aston et que le samedi tu vas faire ton épicerie à Drummondville, t'as l'air de mentir, ou pire de te contenter d'un bonheur modeste.

Elle me l'a dit pareil, remarquez, mais sans me le dire. En riant. En me réservant de la pas bonne lasagne, en me faisant visiter son usine avec fierté.

Le bien-être, donc. Qui a beaucoup à voir avec *bien faire ce qu'on a à faire*, et évidemment pouvoir tirer de cette occupation de quoi vivre décemment. Sauf que bien faire toujours la même chose, surtout si c'est des

tuyaux de poêle, peut devenir hyper tannant. Alors le truc, pour éviter la routine, le truc, c'est de faire de tes tuyaux de poêle, un projet. Par exemple, le projet d'en vendre beaucoup.

Ainsi me dites-vous, le bien-être serait de vendre beaucoup de tuyaux de poêle ?

Vous n'avez rien compris. Le bien-être, c'est d'avoir un projet. C'est d'avoir des lendemains. D'être capable de nous représenter dans l'avenir.

Finalement, dites-vous encore, avec un petit sourire que je n'apprécie pas du tout, finalement il n'y aurait rien de plus métaphysique que la fabrication des tuyaux de poêle ?

Riez, nonos. Je sais bien que vous prenez le bien-être pour un petit bonheur qui n'a pas les moyens. Tans pis pour vous. Continuez de courir après le Grand Bonheur lui-même, en forme de tuyau de poêle, creux dedans, vide aux deux bouts.

■ ■ ■

Excusez pour la chronique de samedi, j'étais malade. Comme un lendemain de brosse colossale. Sauf que je ne bois jamais. Ce genre de crise m'arrive soudainement une ou deux ou trois fois par année. La première fois, il y a longtemps, j'accompagnais des enfants à vélo, dont le fils d'une collègue de *La Presse*. On avait dû m'hospitaliser. N'ont jamais voulu croire que je n'étais pas gelé à quelque chose. Anyway. Je viens d'agoniser deux jours dans un motel des Escoumins, face à la mer, moi qui n'aime pas l'eau. Depuis j'ai repris la route. Je suis à Sept-Îles. Vous connaissez Sept-Îles ? De quoi m'achever. Et la tempête qui fait rage. On ne voit pas à deux pas. Ça tombe bien, il n'y a rien à voir.

Pettigrew louange Mulroney, Bourassa et Landry

Il attribue à ces trois Québécois le mérite d'avoir piloté l'ALENA, malgré l'opposition des libéraux

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, salue l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qu'a négocié le gouvernement conservateur de Brian Mulroney comme l'un des grands événements qui ont marqué l'histoire du pays au cours des quatre dernières décennies.

M. Pettigrew est le deuxième ministre influent du gouvernement Chrétien en moins de deux ans à vanter les mérites de cet accord auquel s'étaient pourtant farouchement opposés les libéraux lors des élections de 1993. En février 2001, Brian Tobin, qui était alors ministre de l'Industrie, avait déclaré que l'ALENA avait permis au Canada de connaître une longue période de croissance économique et que les libéraux avaient eu tort de s'opposer à cet accord.

Aux élections de 1993, les libéraux de Jean Chrétien avaient promis de renégocier cet accord conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique quelques mois auparavant. Toutefois, M. Chrétien n'a pas mis de temps à signer cette entente qui est venue remplacer un premier accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en 1988 auquel les libéraux s'étaient aussi vivement opposés.

M. Pettigrew, qui été élu à la Chambre des communes à la faveur d'une élection partielle le 25 mars 1996, soit trois ans après les élections générales qui ont porté les libéraux au pouvoir, a fait ses commentaires au sujet de l'ALENA lors d'un discours à huis clos devant les membres du Conseil pour l'unité canadienne en juin à Montréal.

Durant son discours, dont *La Presse* a obtenu une transcription, le ministre Pettigrew a soutenu que les Québécois ont joué un rôle prépondérant dans le débat qui a mené à signature de cet accord historique. « C'est le premier ministre, un Québécois, Brian Mulroney, qui a fait la promotion (du traité de libre-échange) à travers le pays, appuyé

par le gouvernement libéral de Robert Bourassa et par les gens du Parti québécois comme Bernard Landry (l'actuel premier ministre du Québec) », a déclaré M. Pettigrew. « Le projet avait déjà été amené en 1911, par Wilfrid Laurier (le premier Québécois francophone à devenir premier ministre du pays). Les Québécois, on est là ! » a ajouté le ministre du Commerce international.

M. Pettigrew dirige actuellement une délégation canadienne d'une centaine de gens d'affaires à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, il y a près de 10 ans, M. Chrétien s'est bien gardé de vanter publiquement les mérites de l'ALENA, bien qu'il soit devenu au fil des ans un apôtre du libre-échange en signant des accords bilatéraux avec plusieurs pays, dont Israël, le Costa Rica et le Chili. M. Chrétien se fait aussi un ardent promoteur de la création d'une Zone de libre-échange des Amériques d'ici 2005.

M. Chrétien se retrouvera en compagnie de M. Mulroney aujourd'hui à Ottawa pour la première fois depuis des années à l'occasion du dévoilement du portrait officiel de l'ancien premier ministre conservateur qui a dirigé le pays de 1984 à 1993. Les deux hommes sont

à couteaux tirés depuis que des allégations de corruption ont été formulées à l'endroit de M. Mulroney dans une lettre envoyée aux autorités suisses en 1995. M. Mulroney a d'ailleurs intenté une poursuite pour diffamation contre la Gendarmerie royale du Canada et le gouvernement fédéral relativement aux allégations de cette lettre selon lesquelles il avait reçu des pots-de-vin au moment de la vente d'avions Airbus à Air Canada, en 1988.

Le gouvernement Chrétien a par la suite fait des excuses à M. Mulroney et lui a versé deux millions de dollars en guise d'indemnisation tout en admettant que rien ne permettait d'étayer les allégations.



Le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew.

POUR FAIRE LE POINT SUR L'ACTUALITÉ

Chaque samedi dans **La Presse**

Plus





N O È L

CONTEMPORAINE



La tunique tricot angora tressé 39.⁹⁵

De notre collection exclusive. Gris, sable, cuivre, framboise, rose cendré, bleu pâle. P.m.g.tg. Rég. 65.00



Le cardigan bouclette 39.⁹⁵

Tricot confort, forme ajustée. Gris, avoine, bleu pâle, bleu nuit, rouge pavot, rose. P.m.g.tg.



Les gants cuir doublé cachemire 49.⁹⁵

Cuir d'agneau à doublure fine laine luxueuse pour un confort et une souplesse incomparables. Noir. P.m.g. Rég. 65.00



Le chemisier quadrillé 49.⁹⁵

Une exclusivité Contemporaine signée Tommy Hilfiger. Pur coton à carreaux réguliers en blanc sur bleu français. 4 à 16. Rég. 85.00



Le certificat-cadeau Simons

C'est le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. D'une valeur de votre choix, disponible à toutes nos caisses.



simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

+

Les nouveaux arrivants accueillis en grande pompe

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Le Québec aura dorénavant sa cérémonie annuelle de bienvenue des nouveaux arrivants. Jeudi, le gouvernement et le premier ministre Bernard Landry en tête accueilleront en grande pompe, au Salon rouge de l'Assemblée nationale, une centaine d'immigrants à l'occasion d'une « cérémonie nationale de bienvenue ».

Au cours de cette cérémonie, les nouveaux immigrants recevront un certificat de bienvenue, une lettre du premier ministre ainsi qu'une copie de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Québec a procédé à environ une dizaine de cérémonies régionales du genre depuis quelques mois. Elles s'adressent aux personnes admises au Québec depuis peu, le plus souvent de nouveaux arrivants qui reçoivent des services d'accueil et d'intégration dans les carrefours d'intégration, soit des cours de français pour les non-francophones ou une session sur les réalités socioéconomiques du Québec pour les francophones.

M. Landry avait commencé à travailler sur ce dossier dans le gouvernement Parizeau en 1995 lorsqu'il était ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles. Il a passé le relais en début d'année au nouveau ministre délégué André Boulerice.

Un peu comme le fait Ottawa depuis des années avec ses cérémo-



Photothèque La Presse
Le ministre André Boulerice

nies de citoyenneté, le gouvernement québécois souhaite ainsi « susciter et développer le sentiment d'appartenance des nouveaux arrivants à un Québec profondément attaché à ses valeurs démocratiques et à son caractère francophone ».

Québec a déjà annoncé qu'il compte réaliser, voire dépasser, ses objectifs d'immigration pour la période 2001-2003. Pour l'année 2003, cela devrait se traduire par un volume total d'immigrants admis se situant entre 40 100 et 43 700, dont la majorité se retrouve dans la catégorie « travailleurs ». En 2002, le nombre d'admission totales devrait atteindre plus de 41 000 à la fin de l'année.

Au total, la part des immigrants sélectionnés par le Québec devrait représenter entre 65 % et 67 % des admissions en 2003. La proportion des personnes connaissant le français à leur arrivée devrait atteindre 48 % ou 49 % du volume global.

Au départ, le gouvernement souhaitait accueillir 400 nouveaux arrivants au Salon rouge dans le cadre de sa cérémonie annuelle de bienvenue, mais cet objectif a été ramené à 100 étant donné la forte présence d'invités et de représentants d'organismes d'accueil des immigrants.

Québec reporte encore sa loi anti-tacots

CHARLES CÔTÉ

Le gouvernement du Québec n'imposera pas cette année de régime d'inspection des véhicules, comme il l'annonce depuis maintenant six ans. Et il est peu probable qu'il le fasse avant les prochaines élections.

Le gouvernement du Parti québécois se soucie en effet de l'impact d'un programme qui exigerait de chaque propriétaire de véhicule plus âgé de le faire inspecter, moyennant environ 40 \$ aux deux ans.

Le ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, Jean-François Simard, a indiqué à *La Presse* qu'un projet-pilote de mise à la ferraille de tacots et d'aide à la réparation serait annoncé dans les jours qui viennent pour Montréal, mais que ce projet ne comprend pas de volet d'inspection. « On veut voir, sur le terrain, comment on peut faire une politique qui soit écologique et équitable sur le plan social », a-t-il affirmé.

Toutefois, la Corporation des concessionnaires automobiles du Québec, un des partenaires essentiels dans ce futur projet-pilote, annonce déjà qu'il n'y participera pas. « On n'embarque pas dans la mise à la ferraille, dit le président-directeur général de la CCAQ, Jacques Béchard. Sinon, on va étouffer le volet le plus important, celui de l'inspection et entretien. »

L'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA) s'indigne du nouveau retard du gouvernement. « On est en voie d'établir un record Guinness de lenteur et de ridicule », affirme André Bélisle, de l'AQLPA.

L'organisme souligne que le smog, en grande partie dû à la pollution produite par des automobiles défectueuses, tue de 1000 à 1500 personnes par année au Québec.



Photothèque La Presse
Le ministre Jean-François Simard.

Le programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobile est dans les cartons du gouvernement depuis 1996. La préparation de la politique a impliqué une quarantaine de partenaires (garagistes, vendeurs d'automobiles, CAA-Québec, écologistes, ministères et organismes gouvernementaux).

Selon les études gouvernementales réalisées par l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA) au cours de cliniques volontaires, 16 % du total des véhicules émettent des polluants en quantités supérieures aux normes. « Ce sont les véhicules de sept ans et plus qui posent problème », dit André Bélisle, de l'AQLPA. Dans 80 % des cas, une simple mise au point a permis de régler le problème. Dans le reste des cas, l'état du véhicule requerrait soit une réparation plus coûteuse (de 250 \$ à 300 \$) ou sa mise au rancart.

L'organisme a déterminé que l'application d'un tel programme permettrait de réduire de 30 % les émissions de polluants qui causent

le smog, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en combattant les pluies acides.

L'inspection des véhicules devait être la première mesure du Plan d'action québécois sur les changements climatiques, déposé en octobre 2000. Il a été étagé dans un rapport déposé en avril 2001. Par la suite, 2000 mécaniciens ont été recrutés pour d'éventuels cours de perfectionnement. Chacun d'entre eux a versé la somme de 40 \$ pour subir un test qui avait été conçu au coût de 85 000 \$, avec une subvention d'Emploi Québec. Une autre tranche de 285 000 \$ a été accordée pour concevoir le cours de perfectionnement.

Toutefois, cette initiative, prise alors que le gouvernement promettait d'adopter la loi, est à la veille de tourner court. « Tout devait être fait avant le 31 mars 2003, dit Carole Larose, directrice générale du Comité sectoriel de la main-d'oeuvre de l'industrie des services automobiles. Maintenant, c'est trop tard. Ma subvention est périmée et je devrai la rembourser. »

« C'est très démobilisant, dit-elle. On a perdu beaucoup de crédibilité. Tout redémarrer, ça va prendre le double du temps. On va attendre qu'une loi soit adoptée avant de s'y remettre. »

M. Béchard n'a pas caché hier son impatience. « Nous avions la certitude l'an dernier qu'un projet de loi serait déposé, dit-il. Depuis ce temps, au gouvernement tout ce qu'on fait, c'est gagner du temps. C'est l'immobilisme en marche ! » Il croit que le gouvernement n'ose pas adopter une mesure qui risque de déplaire à une minorité d'automobilistes. « Mais 40 \$, comme geste pour la pollution, c'est pas grand-chose », dit-il.

Pour le ministre Simard, il s'agit du noeud du problème. « Le programme, tel qu'il est conçu actuellement, affecterait les plus pauvres d'entre nous », dit-il.

FLOWING LINES™
par
KAUFMANN de SUISSE

3095940

Superbe bague «Flowing Lines» avec diamant coupe radiant de 1,91 carats

3095932

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES - DEPUIS 1954
2195, RUE CRESCENT, MONTRÉAL
(514) 848-0595
À PALM BEACH, FL. 210 WORTH AVE.
www.kaufmannsuisse.com

HEC MONTRÉAL

FAITES ESCALE À HEC Montréal

La Semaine HEC Montréal – un événement annuel – vous fait entrer dans l'univers du transport.

Mardi 19 novembre 18 h 30	Mercredi 20 novembre 18 h 30	Jeudi 21 novembre 18 h 30
Table ronde L'avenir des infrastructures aéroportuaires dans la grande région de Montréal	Table ronde Le transport en commun est-il la seule solution aux embouteillages ?	Table ronde Partenariats public-privé : est-ce une solution au financement d'infrastructures ?
Henri-Paul Martel Vice-président, Ingénierie et Construction Aéroports de Montréal	Florence Junca-Adenot Présidente-directrice générale Agence métropolitaine de transport	André Gendreau Directeur général Projets de haute technologie Groupe SNC-Lavalin inc.
Jacques Roy Professeur titulaire HEC Montréal	Vincent Patterson Associé principal Groupe VP RESO Inc.	Liguori Hinse Sous-ministre adjoint Direction générale de Montréal et de l'Ouest Ministère des Transports du Québec

Entrée libre.
Lieu : **amphithéâtre IBM de HEC Montréal**
www.hec.ca/semainehecmontreal
Information : (514) 340-6622

Université de Montréal – Autobus 51 et 129

HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7

Salariée ?

Autonome ?

Associée ?

J'le sais pas.

Jusqu'au 1^{er} décembre 2002
Venez nous rencontrer à notre stand
Carrefour l'Industrielle-Alliance
977, rue Sainte-Catherine Ouest
(voisin de l'entrée du magasin Simons, niveau métro)
Lundi au vendredi, de 10h30 à 16h30
Samedi et dimanche, de 13h à 16h30

Mais je sais combien d'argent j'aurai.

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF										
ANNÉES	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
TAUX	2,50%	3,00%	4,00%	4,85%	6,00%	6,05%	6,10%	6,20%	6,25%	7,00%

Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.
Plus on les garde longtemps, plus c'est payant.

Achat à partir de
100\$

Croissance
Flexibilité
Sécurité

Boni de 1%
la première année pour les nouveaux fonds REER

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de novembre, de 10 h à 16 h.

COMPOSEZ LE 1 800 463-5229

Placements Québec

URGENCES AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

La suspension de la loi d'exception n'est pas pour demain

ALEXANDRE SIROIS

L'APPLICATION de la loi d'exception provinciale permettant d'assigner les médecins aux urgences ne sera vraisemblablement pas suspendue sous peu au Saguenay-Lac-Saint-Jean, contrairement à ce qui s'est passé en Mauricie la semaine dernière.

Le ministre de la Santé, François Legault, a maintes fois répété qu'il suspendrait la loi d'exception uniquement si on lui donnait l'assurance que tous les services des urgences d'une région pourraient demeurer ouvertes 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Or, les urgences de Dolbeau sont encore en détresse.

« Pour la première semaine de décembre j'ai encore une douzaine de quarts de garde aux urgences qui ne sont pas couverts », a indiqué à *La Presse* le directeur du centre de santé Maria-Chapdelaine de Dolbeau, Normand Brassard. Il a du même souffle affirmé qu'il ne pouvait donc pas remplir les conditions requises par Québec pour la suspension de la loi d'exception.

La législation controversée, adoptée par l'Assemblée nationale en juillet dernier, a uniquement été en vigueur dans deux régions : le Saguenay—Lac-Saint-Jean (les urgences de Dolbeau et de Jonquière y ont eu recours) et la Mauricie. Or, la semaine dernière, à la suite d'une entente de jumelage entre les urgences de l'hôpital Pierre-Boucher à Longueuil et celles de l'hôpital de Shawinigan, Québec a retiré à la région régionale de la Mauricie—Centre-du-Québec le droit d'assigner des médecins aux urgences en vertu de la loi d'exception.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec avait alors souligné qu'un budget de 2 millions est prévu pour mettre sur pied d'autres projets de jumelage, notamment au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Or, si le centre de santé Maria-Chapdelaine de Dolbeau tente effectivement de conclure une

telle entente pour régler les problèmes de ses urgences, il est fort peu probable qu'un projet de jumelage se réalise avant l'an prochain.

C'est ce qu'a affirmé M. Brassard, qui n'a pas encore l'assurance qu'une telle entente sera ratifiée et qui refuse pour l'instant de révéler le nom de l'établissement avec lequel le centre de santé Maria-Chapdelaine négocie. « On pense être en mesure de la mettre en application pour le mois de janvier, mais avant les Fêtes ça va être compliqué pour toutes sortes de raison. Notamment parce que cet autre établissement doit auparavant consolider son équipe », a-t-il dit.

La direction du centre de santé Maria-Chapdelaine doit combler 93 quarts de travail aux urgences par mois, soit trois par jour. Depuis environ un an, l'établissement doit faire appel à des médecins dépanneurs pour couvrir la moitié de ces quarts de travail. « Donc, mois après mois, il faut trouver des dépanneurs à l'extérieur de notre région immédiate pour combler nos listes de garde », a expliqué M. Brassard.

Par ailleurs, une autre initiative novatrice visant à régler les problèmes des urgences du Saguenay—Lac-Saint-Jean, la mise sur pied d'un regroupement régional de médecins d'urgences, en est également à ses balbutiements. C'est qu'avant de créer un tel regroupement, la région régionale doit recruter de nouveaux médecins parmi les omnipraticiens qui pratiquent déjà sur son territoire. Ceux-ci doivent ensuite suivre une formation qui leur permettra d'oeuvrer aux urgences.

« C'est du moyen et du long terme, a déclaré le porte-parole de la région régionale de la santé du Saguenay—Lac-Saint-Jean, Jean-François Saint-Gelais. Ce qui peut être fait à court terme, c'est de la formation. Quatre ou cinq médecins sont intéressés. Pour ce qui est du regroupement proprement dit, il faut se donner du temps. »

Pénurie de directeurs d'école

Des commissions scolaires tentent d'embaucher des gens sans permis d'enseignement

MICHÈLE LAFERRIÈRE
Le Soleil

La pénurie de directeurs d'école est telle au Québec que des commissions scolaires tentent de contourner le règlement et d'embaucher des gens sans permis d'enseignement. Des regroupements de directeurs menacent de « recourir à la justice » pour empêcher des psychologues, des conseillers d'orientation, des travailleurs sociaux ou des psychoéducateurs de combler les postes vacants.

Jacques Delfosse, président de l'Association montréalaise des directeurs d'établissement scolaire (AMDES), est « en instance de recourir au tribunal » afin d'empêcher la commission scolaire de Montréal (CSDM) de dresser une « liste B » de candidats potentiels pour combler les innombrables postes vacants. Le règlement est clair : un directeur d'école doit détenir un permis d'enseignement. Or, la « liste A », sur laquelle ne figurent que des gens aptes à diriger une école, est « presque épuisée », explique M. Delfosse. La CSDM voudrait donc pouvoir ouvrir des postes « à des nominations non conformes », inscrites sur une « liste B ».

Tout le Québec est aux prises avec une pénurie de directeurs d'école. La moitié de leurs postes devront être comblés d'ici cinq ans. L'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) représente 10 commissions scolaires de Québec, de la Ri-

ve-Sud et des alentours. Depuis 1999, 170 de ses 450 membres ont quitté leur poste de directeur. D'ici cinq ans, il est prévu que 224 prendront leur retraite. « Et les commissions scolaires n'ont pas de banque de candidats devant elles », déplore Serge Rodrigue, président de l'AQPDE.

La lourdeur de la tâche rebute les futurs directeurs. La coordination des conseils d'établissement, la décentralisation des pouvoirs vers les écoles, les plans de réussite, les budgets, la réforme des programmes et la gestion des services de garde — « le bouquet » selon Serge Rodrigue —, tout témoigne d'une surcharge de travail et d'un manque de support. « On a beau les former à l'université, la tâche reste, insiste-t-il. Il faudrait quelqu'un pour accomplir les tâches administratives et des cadres responsables dans les services de garde. »

Non seulement le réseau a-t-il des problèmes de recrutement, mais il se retrouve aussi avec de nombreux cas d'abandon, de retour à l'enseignement ou au poste de directeur adjoint. « On est dans un cul-de-sac », renchérit Robert Morin, président de la Fédération québécoise des directeurs d'établissement d'enseignement (FQDE), le plus important regroupement de directeurs avec ses 2400 membres, dont la moitié seront à la retraite d'ici cinq ans. Sa fédération doit elle aussi intervenir auprès des commissions scolaires, à coups de « menaces d'injonction », pour contrer leur tentative d'embaucher des gens qui n'ont pas les compétences minimales.

Mais Robert Morin fait face à une autre situation litigieuse : celle des nouveaux directeurs d'école qui n'ont pas les six crédits de maîtrise en administration scolaire, obligatoires depuis le 1^{er} septem-

bre 2001. « Le tiers des directeurs embauchés depuis deux ans ne les ont pas », estime M. Morin, qui s'affaire justement cette semaine à comptabiliser ces hors normes du système. « Ils illustrent les difficultés de recrutement et leur manque d'intérêt à rester », résume-t-il.

Au dire de Serge Rodrigue, aucune école de son territoire n'est encore dirigée par des gens sans permis d'enseignement ou sans les préalables universitaires. « Mais des commissions scolaires essaieront de proposer ça, prévoit-il. Surtout celles en région. » Il faudrait alors changer le règlement des gestionnaires. « Aller chercher n'importe qui n'est pas une solution », statue son collègue Jacques Delfosse, de l'AMDES.

Depuis deux ans, un « comité de la relève » formé de représentants des commissions scolaires, du ministère de l'Éducation et des regroupements de directeurs, a travaillé sur cette question. Il a fait ses devoirs en posant des constats sur la lourdeur et la complexité de la tâche, et en recommandant des changements, dont celui de redonner au directeur d'école son rôle de « leader pédagogique ». « Tout le monde est d'accord qu'il y a trop d'ouvrage, mais rien ne se passe, s'impatiente Serge Rodrigue. Qu'est-ce qu'on fait pour changer ça ? » La réponse repose entre les mains de ceux qui ont le pouvoir de dépenser : les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation.

Robert Morin croit que l'avenir de la profession passe par le mentorat. Jacques Delfosse est d'accord. « Il nous faut un processus pour faciliter l'accès aux candidats prometteurs, soutient-il. Il faut les libérer, faire sortir leurs qualités et les former. » Mais pour le moment, dit-il, ce « processus intelligent » n'existe pas.

Formidables Forfaits des Fêtes

Certificats-cadeaux à s'offrir à soi-même ou à ceux qu'on aime...

WWW.lapinsonniere.com

1-800-387-4431

BRACELETS TENNIS

Diamants et saphirs, rubis ou émeraudes sur or 14k. \$ 888

Diamants

Total	1288 \$
1 ct.	2188 \$
2 cts.	3188 \$
3 cts.	3988 \$
4 cts.	3988 \$
5 cts.	5788 \$

Qualité - Meilleurs prix

le Parchemin
DEPUIS 1966

Métro Berri-UQÀM
505 Sainte-Catherine E.
(514) 845-5243

Place des Arts
175 Sainte-Catherine O.
(514) 849-8333

PLUS PRÈS DE VOUS

Du lundi au samedi dans **LES PRESSES**

MONTRÉAL PLUS

FORMES

COLLECTION FEMME ENCEINTE AUTOMNE - HIVER 2002 - 2003

LES BOUTIQUES FORMES AU CANADA :

MONTRÉAL 2185, rue Crescent Tél. : (514) 843 69 96

TORONTO 128, av. Cumberland Tél. : (416) 972 02 07

Catalogue gratuit sur demande au : 800 750 45 43

www.formes.com

PARIS LONDRES TOKYO

Un cadeau qui vous rapproche!

Jumelles Nikon®

Travelite V 8 x 25

- Jumelles légères et puissantes
- Grossissement de 8 fois
- Format compact
- Idéales pour voyager

Incluant étui, capuchons protecteurs et courroie

139,99 \$

Nikon®

Action VI 10 x 50 CF

- Jumelles idéales pour l'observation des oiseaux
- Grossissement de 10 fois
- Traitement multicouches
- Lentilles asphériques

Incluant étui, capuchons protecteurs et courroie

209,99 \$

Nikon®

Monarch II 8 x 42 DCF WP

- Idéales pour les sports et le plein air
- Grossissement de 8 fois
- Étanches et gainées caoutchouc

Incluant étui, capuchons protecteurs et courroie

379,99 \$

L.L.Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE

(514) 274-6577 6224, St-Hubert Montréal, Québec

Valide jusqu'au 3 décembre 2002.

BEAUBIEN accord D

VISA Photos peuvent différer.

ce soir

DOUBLE IDENTITÉ

(v.f.: FACE/OFF)

19 h 30

Avec John Travolta et Nicolas Cage

Un face-à-face palpitant ! Un agent du FBI est prêt à TOUT pour stopper un dangereux terroriste !

TQS

tqs.qc.ca

MONDE

Londres nie le projet d'attentat dans le métro

Les trois présumés terroristes, toujours détenus, ont comparu hier matin



LA PRESSE À LONDRES

Alors que les appels à la vigilance se multiplient en Europe, les autorités britanniques se sont efforcées de calmer les inquiétudes du public, hier, en niant les rapports de presse selon lesquels trois hommes interpellés à Londres projetaient de diffuser un gaz au cyanure dans le métro de la capitale.

Les trois hommes d'origine nord-africaine ont brièvement comparu hier matin devant un tribunal de Londres, qui a maintenu leur détention jusqu'à leur prochaine comparution, le 16 décembre. Rabah Chekat-Bais, 21 ans, Rabah Kadriss, 35 ans, et Karim Kadouri, 33 ans, sont accusés de s'être procurer de faux passeports dans le but de perpétrer un attentat terroriste en Grande-Bretagne. Aucun gaz toxique n'a été trouvé en leur possession lors de leur arrestation, le 9 novembre.

« Il n'y a pas la moindre preuve concernant une bombe ou des gaz dans cette affaire », a dit le vice-premier ministre, John Prescott. Des sources policières ont qualifié le reportage du *Sunday Times*, largement repris par la presse du monde entier, de « pure spéculation ». Le ministre des Affaires étrangères, Jack Straw, a renchéri en affirmant qu'un attentat dans le métro n'avait été « élaboré que par la presse ».

Ces paroles rassurantes n'auront sans doute pas réussi à calmer tout à fait les Londoniens, d'autant plus que les services de sécurité ont confirmé avoir reçu des renseignements selon lesquels des extrémistes islamistes — sans lien avec les trois accusés — planifiaient effectivement une attaque dans le métro de Londres, un réseau vétuste constitué de longs couloirs souter-

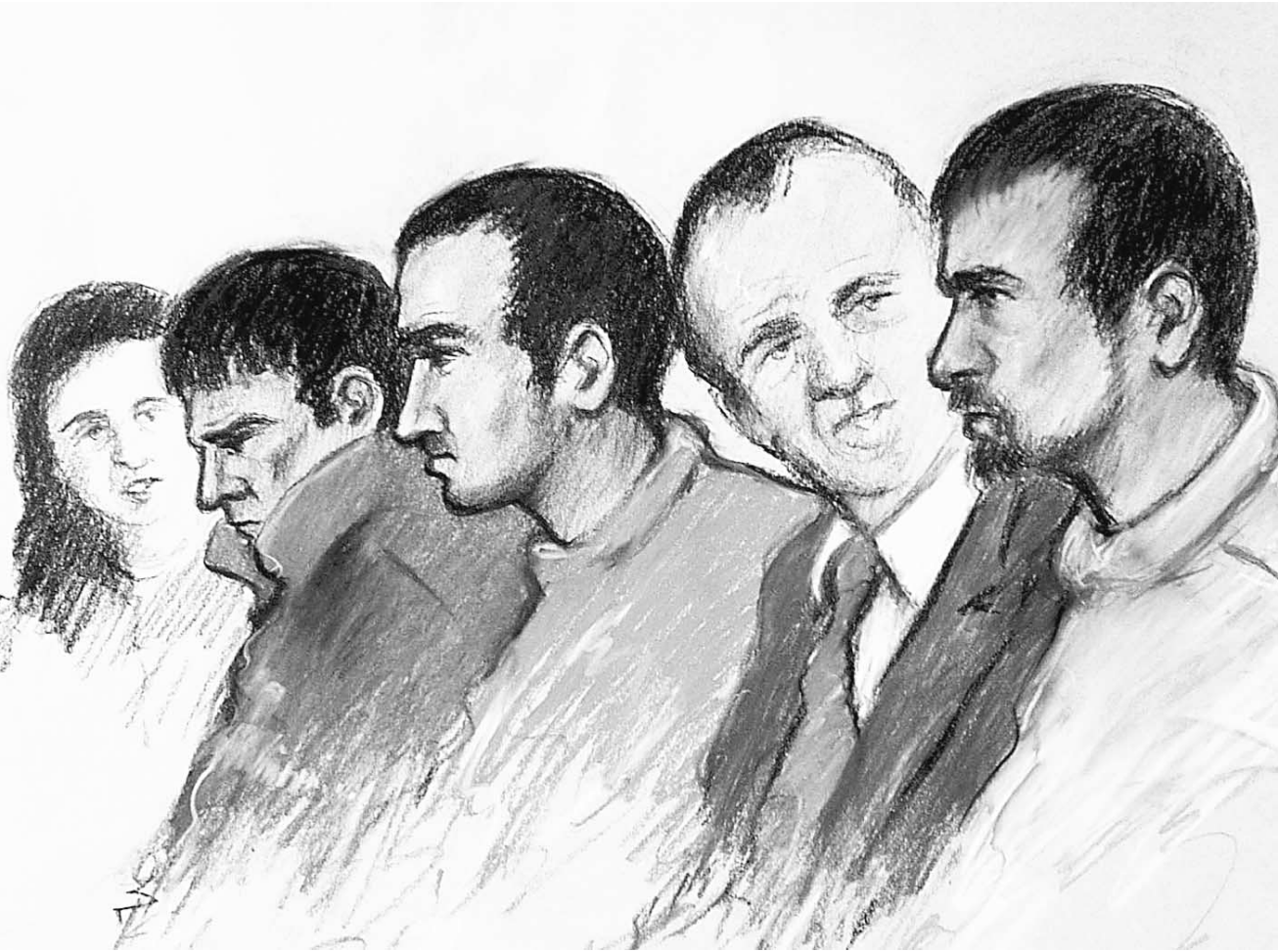


Photo AFP ©

De gauche à droite : une interprète non identifiée, Rabah Chekat-Bais, Karim Kadouri, un interprète non identifié, et Rabah Kadriss. Les trois hommes d'origine nord-africaine sont accusés de s'être procuré de faux passeports dans le but de perpétrer un attentat terroriste en Grande-Bretagne.

rains où circulent trois millions de personnes par jour.

Selon le *Sunday Times*, les trois hommes seraient membres du Front nord-africain, affilié au réseau Al-Qaeda. Ils auraient été arrêtés après que des agents du MI5, les services de sécurité britannique, se furent infiltrés au sein du groupe, qui planifiait de diffuser du cyanure dans le « Tube » en pleine heure de pointe — un scénario catastrophe aurait pu faire des milliers de morts. Scotland Yard a jusqu'ici refusé de commenter l'affaire.

L'arrestation des trois suspects est survenue deux jours après que le ministère des Affaires intérieures ne publie par erreur un inquiétant avertissement public, dans lequel il était question de l'usage possible de bombes sales et de gaz

toxiques par des terroristes. Afin de ne pas semer la panique, le communiqué a été remplacé quelques minutes plus tard par un avertissement plus général.

Le premier ministre Tony Blair a répété au *Daily Mirror*, hier, que la menace d'attentats était « réelle et grave » en Grande-Bretagne, qui soutient les États-Unis de tout son poids depuis les attaques du 11 septembre. « Ils veulent massacrer un maximum de gens et ils feront tout pour y parvenir », a dit M. Blair. Dimanche, l'ambassade britannique au Yémen a été fermée jusqu'à nouvel ordre, par mesure préventive.

Au pays, la sécurité a été renforcée dans les aéroports, les ports, les usines et les édifices gouvernementaux. Depuis le 11 septembre, des mesures ont été introduites pour

répondre à d'éventuelles attaques chimiques, bactériologiques ou nucléaires. Les hôpitaux disposent désormais des réserves de médicaments et d'équipements pour lutter contre l'anthrax, la variole et l'exposition aux radiations.

Les autorités s'estiment maintenant prêtes à faire face à un attentat — qu'elles jugent pratiquement inévitable — d'autant plus que le conflit de l'Irlande du Nord leur a permis d'accumuler 30 ans d'expérience en contre-terrorisme.

Le reste de l'Europe n'est pas épargné par ce regain d'inquiétude. La ministre française de la Défense, Michèle Alliot-Marie, a jugé les risques d'attentats « élevés » au sein de l'Hexagone. Le secrétaire général d'Interpol, Ronald Noble, a affirmé que les terroristes « se préparent à monter une attaque ma-

Des écoles internationales de Jakarta dans la mire du réseau Al-Qaeda

d'après le New York Times

JAKARTA, Indonésie — La cellule d'Al-Qaeda responsable de l'attaque terroriste perpétrée à Bali le 12 octobre dernier est également à l'origine d'attentats commis contre des intérêts américains dans le Sud-Est asiatique dans le passé, révèlent des responsables occidentaux et indonésiens. Selon les autorités, cette cellule se préparerait à s'en prendre à des élèves occidentaux fréquentant des écoles internationales à Jakarta.

Ce complot visant à attaquer des écoles a été écarté au cours des derniers jours et les officiels ont souligné que les établissements scolaires seraient fermés jusqu'à demain au moins.

Les autorités ont refusé de préciser comment elles avaient été mises au courant du complot, mais les États-Unis et l'Australie ont accru leur surveillance électronique et leur collecte de renseignements depuis l'attaque de Bali, qui a fait plus de 180 morts, dont de nombreux Australiens.

Les renseignements touchant le complot contre les écoles « étaient aussi précis, dans les détails, et aussi sérieux » que ceux qui avaient amené l'administration Bush à ordonner la fermeture de l'ambassade des États-Unis à Jakarta en septembre dernier, a dit un diplomate. Cette menace avait incité les États-Unis à se montrer encore plus vigilants.

En se fondant sur les derniers renseignements recueillis par les agences occidentales, les diplomates précisent que le complot prévoyait une attaque dirigée principalement contre l'École internationale de Jakarta. Cette école accueille 2500 élèves, dont environ le tiers sont américains, répartis sur trois campus disséminés dans la ville. Les classes vont de la maternelle jusqu'au niveau secondaire.

Les dirigeants des écoles australiennes et anglaises ont également indiqué leur intention de fermer leurs établissements, ont dit des diplomates hier soir. Ils vont demeurer fermés jusqu'à ce que la police indonésienne puisse fournir des mesures de sécurité adéquates, ont précisé les diplomates.

Mais la protection des élèves est une tâche difficile, non seulement à l'école même, disent les autorités, mais aussi au cours de leurs trajets. C'est que les élèves voyagent à



Photo AFP

Le général I Made Mangku Pastika, responsable de l'enquête sur l'attentat de Bali, brandit la photo du frère de l'un des six suspects identifiés par la police indonésienne.

bord d'autobus qui font toujours les mêmes parcours ou sont conduits à l'école par leurs parents dans des voitures qui s'agglutinent aux abords des campus avant le début des classes.

Les complotistes font partie d'une cellule active à l'intérieur d'un réseau d'Al-Qaeda plus grand, qui a mené plusieurs actions terroristes en Indonésie. Ce réseau aurait aussi presque réussi à faire sauter les ambassades des États-Unis, d'Australie, de Grande-Bretagne et d'Israël à Singapour en décembre dernier, ont indiqué hier les autorités. Mais ce complot avait été déjoué par les responsables de Singapour. Les enquêteurs croient que les planificateurs du complot raté de Singapour ont fait porter leurs efforts et leurs ressources sur Bali.

« Les deux actions comportent toutes les similitudes, le même *modus operandi* », a souligné un responsable occidental du renseignement dans la région.

Une cellule locale a acheté les explosifs et mené la surveillance ; des étrangers sont arrivés pour fournir leur expertise ; et un degré élevé de secret ou de complicité ont empêché les acteurs in-

donésiens de connaître l'identité des terroristes étrangers, expliquent des spécialistes du renseignement.

Au cours de l'enquête sur l'attentat à la bombe perpétré à Bali, la police indonésienne a identifié hier six nouveaux suspects, qui sont toujours au large. Selon la police, un spécialiste de l'informatique, Imam Samudra, 35 ans, était « le commandant d'unité, le planificateur et l'exécuteur de l'attaque ». La police précise qu'il s'est initié aux explosifs en Afghanistan dans les années 1990 et qu'il parle anglais et arabe. M. Samudra s'est fait remarquer parce qu'il portait un chapeau et transportait un étui d'ordinateur portable, a indiqué le responsable de l'enquête, le général I Made Mangku Pastika. M. Samudra a même eu la hardiesse de demeurer à Bali pendant plusieurs jours, « observant ce que nous faisons sur la scène du crime », a déclaré hier le général Pastika au cours d'une conférence de presse à Denpasar, la capitale de Bali.

Selon le général Pastika, M. Samudra et les cinq autres Indonésiens identifiés comme suspects hier dans l'attentat de Bali se cacheraient à Java.

Mounia Arar réclame d'Ottawa des explications sur la détention de son mari en Syrie

SOPHIE ALLARD

MOUNIA ARAR n'en peut plus de tout ce mystère qui entoure l'arrestation de son mari, Maher, qui croupit dans une prison de Syrie depuis plus d'un mois sans explication. Ce matin, elle demandera des comptes au gouvernement canadien qui en saurait peut-être plus sur l'affaire qu'il ne l'a prétendu jusqu'à maintenant.

Alors que le Canada nie depuis près de deux mois posséder quelque information que ce soit sur les motifs ayant mené les Américains à arrêter Arar à l'aéroport de New York, lors d'un transit entre Tunis et Montréal en septembre dernier, le gouvernement a appris la semaine dernière lors de la visite du secrétaire d'État américain, Colin Powell, que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) était au courant depuis quelques semaines des intentions du FBI. L'ingénieur d'Ottawa âgé de 32 ans aurait des liens avec l'organisation Al-Qaeda.

« Est-ce que le gouvernement canadien en sait plus qu'il ne le montre ? s'interroge Mounia Arar. Si c'est le cas, c'est son devoir de rendre publiques les informations qu'il a en sa possession. C'est vrai dans le cas de mon mari et ça l'est aussi pour tout autre citoyen canadien. Peu importe qui dit la vérité — les États-Unis ou le Canada —, des gens malhonnêtes jouent avec la vie d'un homme. »

Mounia Arar, qui n'a pas vu son mari depuis le 25 septembre dernier, veut que celui-ci ait droit à un procès équitable aux États-Unis ou au Canada. « S'ils accusent mon

jeune, peut-être dans plusieurs pays à la fois ». Aux États-Unis, le FBI a prévenu ce week-end de la possibilité d'une « attaque spectaculaire » menée par le réseau Al-Qaeda.

Les services de sécurité européens ont accumulé de nombreux renseignements au cours des dernières semaines qui leur laissent croire qu'un attentat se prépare pour bientôt. À cela s'ajoute deux messages récemment attribués à Oussama ben Laden, dans lesquels le leader extrémiste incite ses sympathisants à attaquer les États-Unis et leurs alliés, dont le Canada.

Bien que les trois suspects arrêtés à Londres ne semblent pas avoir spécifiquement planifié un attentat dans le métro, les risques d'attaques chimiques ne sont pas pris à la légère par les autorités britanniques. L'attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo par la secte Aum Shinrikyo, qui avait fait cinq morts et 5000 blessés en 1995, est encore frais aux esprits.

Le gouvernement prévoit ainsi installer des affiches dans le métro de Londres pour expliquer au public comment réagir en cas d'attentat. Les affiches, intitulées « protéger et survivre », conseilleront par exemple aux usagers d'éviter d'inspirer profondément et de quitter les lieux au plus vite.

Une campagne de publicité d'Amareto di Saronno, qui répandait une arôme de liqueur aux amandes dans le métro, a été retirée au début du mois pour des raisons de sécurité, l'odeur du cyanure évoquant aussi celle des amandes. Le cyanure, liquide ou en gaz, empêche les cellules de s'alimenter en oxygène et peut causer la mort par asphyxie. Il est encore utilisé pour des exécutions dans plusieurs États américains.

Parmi des documents trouvés l'an dernier dans une maison désertée du réseau Al-Qaeda à Kandahar, après la chute des talibans, des textes scientifiques indiquaient comment fabriquer une bombe au cyanure. En février, la police italienne a arrêté quatre Marocains en possession de ce gaz mortel, qu'ils planifiaient utiliser pour lancer une attaque contre l'ambassade des États-Unis à Rome.

mari de terrorisme, ce que je me refuse à croire, qu'ils nous montrent des preuves, dit M^{me} Arar. On ne peut arrêter quelqu'un sur la base de soupçons. C'est insensé. »

M^{me} Arar s'interroge aussi sur la raison de la l'expulsion mystérieuse et secrète de son mari en Syrie, son pays natal. On dit à sa femme qu'il est en bonne santé, mais personne ne peut communiquer avec lui. Mounia Arar n'a pu lui écrire qu'à deux reprises des lettres formelles lues par le consul du Canada.

« Le Canada tout comme les États-Unis me doivent des explications, dit-elle, d'un air découragé. Tandis que chacun se lance la balle, mon mari croupit en prison et sa famille est détruite. Ses deux enfants s'ennuient de lui. Chaque jour qui passe, c'est un jour de perdu de notre vie ensemble. »

Hier, à la Chambre des communes, Stephen Harper, chef de l'opposition officielle à Ottawa, a déploré le fait que « la main droite du gouvernement ne sait pas ce que fait sa main gauche en matière de sécurité nationale ». La députée Diane Ablonczy de l'Al-

liance canadienne a affirmé en ce sens que « le moment est venu pour le gouvernement de prendre ses responsabilités afin de protéger les Canadiens » et que « ses mesures de sécurité sont aujourd'hui pathétiques ».

Les autorités canadiennes devaient se rencontrer hier afin de clarifier l'affaire et discuter des informations fournies par les États-Unis.

cyberpresse.ca Une sélection d'articles sur la sécurité à la frontière américaine à www.cyberpresse.ca/frontiere

Un avocat « virtuel » aide Milosevic à se défendre

MARLISE SIMONS
New York Times

LA HAYE — Chaque matin et chaque soir, Zdenko Tomanovic se fraie un chemin parmi des tonnes de documents qui débordent de sa table de salle à manger, s'empilent jusqu'au plafond sur des tablettes murales et occupent une bonne partie du plancher de sa salle de séjour. Lorsqu'il n'est pas en train de chercher une page ou une autre ici, dans son appartement, c'est qu'il s'est précipité à la cour ou à une prison à haute sécurité à l'autre bout de la ville.

M. Tomanovic est l'avocat « virtuel » de Slobodan Milosevic, ancien président de la Yougoslavie. Ce dernier a choisi d'assurer sa propre défense à son procès pour crimes de guerre qui se déroule à La Haye.

Selon M. Tomanovic, il s'agit d'un combat à armes inégales. Farfouillant dans un tas de vidéocassettes fournies par la cour (il y en a 600, dit-il), l'avocat s'exclame : « C'est incroyable. M. Milosevic a un lecteur vidéo, mais comment lui-même ou moi aurions-nous le temps de visionner toutes ces cassettes ? »

Continuant son inspection de cartables et de boîtes pêle-mêle, il précise : « Voilà de quoi ont l'air 150 000 documents réunis. J'ai calculé que si M. Milosevic ou moi-même lisions chaque page, une seule fois, à raison de deux minutes par page, nous en aurions pour plus d'un an. » En outre, dit-il, la classification est immensément compliquée. « Nous n'avons pas encore réussi à déchiffrer le système », dit-il.

Ces documents sont les preuves réunies par les procureurs du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, les milliers de déclarations, cartes, photographies et autres pièces, dont copie doit être fournie à l'accusé. Au début, les copies destinées à M. Milosevic furent expédiées dans une cellule spéciale de la prison, mais devant l'avalanche des documents, l'accusé les fit transporter au domicile de M. Tomanovic.

Le volume des pièces à conviction donne la mesure du plus important procès pour crimes de guerre des temps modernes, couvrant une décennie de conflits en Bosnie, en Croatie et au Kosovo. Selon l'accusation, les guerres aux-

quelles M. Milosevic a participé ont été le théâtre de nombreux crimes contre l'humanité et même de génocide parce que les campagnes étaient dirigées principalement contre des civils. L'accusation a ouvert le procès en février dernier et s'attend à terminer en mai prochain. Alors, M. Milosevic pourra entreprendre sa défense et si son approche actuelle peut fournir une indication de ses intentions, il pourrait demander un temps équivalent ou même supérieur pour présenter sa défense.

Entre-temps, M. Tomanovic demeure en retrait. Serbe poli et attentionné, âgé de 45 ans, il a été juge en chef dans un tribunal de Belgrade. À l'heure actuelle, il passe des heures dans la tribune du public, surveillant les faits et gestes d'un homme qui est sans conteste l'un des clients les plus difficiles au monde. Pendant les pauses, il se rend visiter M. Milosevic dans une petite salle d'attente sans fenêtre.

« Je lui donne des documents, des conseils juridiques et je lui sou mets une liste de questions pour le contre-interrogatoire », précise-t-il. Après les séances, l'avocat se rend à l'autre bout de la ville

dans un bloc cellulaire d'une prison hollandaise où il tient de plus longues réunions avec M. Milosevic. Un autre avocat de Belgrade, Dragoslav Ognjanovic, est aussi autorisé à s'entretenir avec l'accusé.

M. Milosevic suit-il ses conseils ? « Parfois », dit M. Tomanovic avec un timide sourire. Avec des amis, il a évoqué l'entêtement de son client. L'avocat dit qu'il avait eu une brève rencontre avec l'accusé auparavant, lorsque M. Milosevic avait été emprisonné pour la première fois à Belgrade. Une fois que M. Milosevic est arrivé à La Haye, dit M. Tomanovic, « il m'a appelé et m'a demandé de venir le rencontrer ». Pourquoi avoir accepté cette tâche ? « Je suis avocat et il s'agit d'un grand défi », répond-il.

Mais pour l'heure, M. Tomanovic souhaite parler des frustrations que lui cause l'accusation.

Les procureurs de la partie adverse appellent de nombreux témoins à la barre, mais la défense a peu de temps pour se préparer, dit-il.

Et ce qui complique les choses, c'est que l'accusation a l'habitude

de changer l'ordre de comparution des témoins à court préavis, ajoute-t-il. Pour leur part, les procureurs de l'accusation soulignent qu'ils sont parfois obligés de procéder ainsi à cause des changements d'horaire du procès, en raison de l'état de santé de l'accusé ou à cause des complications qu'affrontent les témoins dans leurs déplacements.

Se fondant sur une liste fournie par l'accusation, précise M. Tomanovic, il mobilise les 10 personnes de son cabinet à Belgrade, qui scrutent les déclarations et mènent des enquêtes sur les témoins. « Et puis, l'ordre de comparution change soudainement et nous avons encore moins de temps pour nous préparer, se plaint-il. Ces contretemps arrivent souvent le vendredi, ce qui est pire parce que je n'ai pas le droit de rendre visite à M. Milosevic au cours de la fin de semaine. »

Selon M. Tomanovic, le procès de La Haye présente une contradiction fondamentale. « Le tribunal accorde à l'accusé le droit de mener sa propre défense, dit-il, mais il lui est impossible d'exercer ce droit parce que le procès est ingérable pour l'accusé. »

Ze cadeau



TROUSSE-CADEAU TOUT COMPRIS :

- 3 mois de service
- Choix de 3 téléphones
- Choix de 3 forfaits
- 2 mois de messagerie texte*
- Pas de frais d'activation



À PARTIR DE
99\$*

Passez à un magasin Espace Bell ou Bell Mobilité.

1 888 4-MOBILE
zecadeau.ca

allez-y



L'offre prend fin le 31 décembre 2002 ou jusqu'à épuisement des stocks. Photo non contractuelle. Produits peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins. *Prix/offre peuvent être modifiés sans préavis. Les frais d'interurbain, d'itinérance, les frais d'accès au réseau et au service 911 ainsi que les taxes s'appliquent chaque mois. †Après les 2 premiers mois, la Messagerie texte illimitée gratuite vous sera automatiquement retirée et chaque message sera facturé 10¢ par la suite. 1 888 4-MOBILE est une marque de commerce de Bell Canada.



Anjou
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257
Beloeil
Mail Montenach
(450) 446-7176
Brossard
Mail Champlain
(450) 465-8759
Châteauguay
Centre régional
Châteauguay
(450) 691-7665
Coaticook
18, rue du Manège
Pl. J.R. Lefebvre
(819) 849-9997
Cowansville
175, rue Principale
(450) 263-4444

Delson
5, route 132
(450) 635-9999
Dollard-des-Ormeaux
3352, boul. des Sources
(514) 684-6846
3699, boul. St-Jean
(514) 626-8888
Dorion-Vaudreuil
84, boul. Harwood
(450) 424-1416
Dorval
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222
Drummondville
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178
Promenades
Drummondville
(819) 474-4433
Gatineau
Promenades de
l'Outaouais
(819) 246-2355

Granby
Galeries de Granby
(450) 777-4058
Hull
Galeries de Hull
(819) 771-2716
Joliette
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533
LaSalle
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071
Laval
1655, boul. St-Martin
Ouest
(450) 680-1010
Carrefour Laval
(450) 681-3344
Carrefour Laval (kiosque)
(450) 978-7133
Centre Laval
(450) 680-2355

Longueuil
Place Longueuil
(450) 679-4558
Montréal
5187, avenue Papineau
(514) 526-2020
9280, boul. l'Acadie
(514) 385-0770
5355, rue des Jockeys
(514) 739-7777
892, rue
Ste-Catherine Ouest
(514) 866-6686
Centre Rockland
(514) 340-1269
Les Ailes de la Mode
(kiosque)
(514) 843-8458
Place Alexis-Nihon
(514) 939-2439
Place Dupuis
(514) 844-1313
Place Versailles
(514) 353-8847

Plaza Côte-des-Neiges
(514) 342-5444
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838
Tour Jean-Talon
(Rez-de-chaussée)
(514) 270-1155
Montréal-Nord
Place Bourassa
(514) 322-3202
Mont-Tremblant
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404
Pointe-aux-Trembles
12530,
rue Sherbrooke Est
(514) 645-4455
Pointe-Claire
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992
Repentigny
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455
Les Galeries Rive-Nord
(450) 657-4455

Rosemère
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838
Place Rosemère
(450) 435-0024
Salaberry-de-Valleyfield
Centre commercial
Valleyfield
(450) 377-1256
Sherbrooke
2700, rue King Ouest
(819) 823-9994
Carrefour de l'Estrie
(819) 565-1605
Sorel
Les Promenades de Sorel
(450) 742-6789
St-Bruno-de-Montarville
Les Promenades
St-Bruno
(450) 441-1535
Ste-Agathe-des-Monts
80A, boul. Morin
(819) 321-0265

St-Eustache
Place St-Eustache
(450) 623-8500
St-Hubert
5190, boul. Cousineau
(450) 676-9919
3879, boul. Taschereau
(450) 926-2020
St-Hyacinthe
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749
St-Jean-sur-Richelieu
391, boul. Séminaire
Nord
(450) 348-5210
Carrefour Richelieu
(450) 349-4400
St-Jérôme
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926
St-Laurent
La Place Vertu
(514) 335-2355

St-Léonard
6050, boul.
Métropolitain Est
(514) 257-9292
Centre Le Boulevard
(514) 376-2288
Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
(450) 964-7985
Tracy
604, route Marie-Victorin
(450) 746-7777
Trois-Rivières
5691, boul. Jean-XXIII
(819) 376-6849
Les Rivières
(819) 691-0482
Victoriaville
567, boul.
des Bois-Francis Sud
(819) 357-7777

La Grande Place
des Bois-Francis
(819) 357-5776

FUTURESHOP

Dumoulin
Électronique • Logiciels • Vidéo

STEREO
Électronique

LA LIGNE
ÉLECTRONIQUE

Aussi offert
chez les agents
autorisés et
dépositaires
Bell Mobilité.

La mission d'inspection de l'ONU prend pied en Irak

EZZEDINE SAID
Agence France-Presse

BAGDAD — Le chef de la mission de l'ONU Hans Blix s'est montré ferme et rassurant à son arrivée hier à Bagdad, pour relancer le processus de vérification des armements prohibés de l'Irak, et a fait état de « progrès » après une première rencontre avec des responsables irakiens.

« La situation est tendue en ce moment mais c'est une nouvelle occasion (...). Nous sommes ici pour mener une inspection qui soit crédible, une inspection qui soit dans l'intérêt de l'Irak et de celui du monde », a dit M. Blix à la presse à l'aéroport international de Bagdad.

Il est accompagné du directeur de l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA), Mohammad El Baradei.

À l'issue de sa première rencontre avec des responsables irakiens, M. Blix a déclaré aux journalistes qu'il avait « com-

mencé les discussions sur les modalités de la reprise des inspections », faisant état de « progrès ».

Il a indiqué que les membres de son équipe devraient effectuer aujourd'hui une seconde visite dans le quartier général de l'ONU à Bagdad avant la reprise des discussions, qui doivent s'achever selon lui le même jour.

MM. Blix et El Baradei ont rencontré au siège du ministère irakien des Affaires étrangères une équipe comprenant le général Amer Al-Saadi, conseiller du président Saddam Hussein, et le général Hosam Amin, chef de l'Organisme national de contrôle, contrepartie irakienne de la Commission de vérification et d'inspection de l'ONU (Cocovinu).

Le général Saadi, spécialiste des armements, avait négocié en octobre à Vienne le retour des inspecteurs en Irak avec MM. Blix et El Baradei.

Depuis, le Conseil de sécurité de l'ONU

a voté une nouvelle résolution, la 1441, durcissant le régime des inspections des armements irakiens.

Aucune indication n'a été fournie sur les rencontres que MM. Blix et ElBaradei pourraient avoir avec d'autres responsables irakiens.

À sa descente d'avion, M. Blix a déclaré à la presse : « Nous sommes ici pour mener une inspection qui soit crédible, une inspection qui soit dans l'intérêt de l'Irak et de celui du monde. »

MM. Blix et Baradei, venus à Bagdad après l'acceptation par l'Irak de la résolution 1441 sur son désarmement, doivent préparer l'arrivée des inspecteurs en désarmement proprement dits, appelés à être à pied d'oeuvre le 27 novembre.

M. Blix doit revenir aujourd'hui à Chypre en compagnie de 10 membres de l'équipe. Les autres resteront à Bagdad.

Autre texte sur l'Irak en A 14

Al-Jazira : la voix de ben Laden authentifiée

WASHINGTON — La voix sur l'enregistrement diffusé la semaine dernière par la chaîne de télévision qatariote Al-Jazira est selon toute vraisemblance celle d'Oussama ben Laden, a affirmé hier un porte-parole de la Maison-Blanche.

« Les experts en renseignement pensent que l'enregistrement est authentique même s'il ne peuvent l'établir à 100 % », a indiqué Scott McClellan, porte-parole adjoint de la Maison-Blanche.

« Il est aussi évident que l'enregistrement a été fait dans les quelques dernières semaines. Cela vient nous rappeler que nous sommes en guerre contre le terrorisme », a ajouté Scott McClellan. — d'après AFP

Quartier laitier

Par Les Producteurs laitiers du Canada



J'ai échangé ma dose quotidienne de riboflavine contre la dose typique de calories vides d'un ado moyen.

Fait : Le lait et le yogourt sont d'excellentes sources de riboflavine.

POUR FAIRE LE POINT SUR L'ACTUALITÉ

Chaque samedi dans **La Presse**

Plus

ÉVASION
AU CŒUR DU VIEUX-QUÉBEC

FORFAIT ÉVASION

- 2 nuits à l'hôtel pour 2 personnes
- Petits déjeuners américains pour 2 personnes les 2 jours
- 1 dîner/table d'hôte à «La Table du Manoir» pour 2 personnes
- Frais de service

À PARTIR DE **285\$**
POUR 2 PERSONNES POUR 2 NUITS

44, côte du Palais, Vieux-Québec (Qc) G1R 4H8
Tél.: 418.692.1030 Fax: 418.692.3822
Courriel: admin@manoir-victoria.com

VALIDE JUSQU'AU 30 AVRIL 2003

FORAITS DISPONIBLES EN CERTIFICATS-CADEAU

www.manoir-victoria.com

1 800 463.6283

HÔTEL MANOIR VICTORIA

SUPER FIN DE SEMAINE

MINOLTA

22 et 23 novembre

Le Grand Chef de la photo vous invite à venir voir les produits Minolta.

10% de rabais sur les filtres Cokin

En démonstration :

- Appareil photo 35 mm
- Appareil photo numérique
- Numériseur
- Objectif
- Accessoires Minolta

Démonstration gratuite !

Réservez ces dates !

Ne manquez pas notre annonce dans l'édition du 21 novembre.

L.L.Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE

(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert | Montréal, Québec

Valide jusqu'au 24 novembre 2002

Photos peuvent différer.

Saab 93 La toute nouvelle berline sport.

L'exaltation. Une maîtrise intuitive. Le sentiment que le moindre détail de votre voiture est construit autour de vous. Voilà l'essence même de la toute nouvelle Saab 9-3 berline sport. Une voiture qui dispose notamment d'un nouveau châssis sport pour une tenue de route plus dynamique, d'une nouvelle gamme de moteurs turbocompressés et de boîtes de vitesses pour des performances améliorées, ainsi que d'un nouvel habitacle de style cockpit doté de nouvelles fonctions personnalisables. Tout a été conçu pour vous offrir une maîtrise et un plaisir de conduite incomparables. Rendez-vous chez votre détaillant Saab dès aujourd'hui pour un essai routier. 1 888 888-SAAB ou saabcanada.com.

À partir de 34 900\$

Le PDSF d'une Saab 9-3 Linear 2003 est de 34 900 \$. Taxes, assurance, immatriculation, dépôt de sécurité, transport, taxe d'accise, préparation à la route et équipement optionnel en sus. Modèle Vector présenté (disponible au printemps 2003 à partir de 43 500 \$). Les détaillants peuvent vendre à moindre prix.



Découvrez la
toute nouvelle Saab 93 berline sport.



EXPRESS INTERNATIONAL

INDE Attentat mortel

UNE MINE a explosé hier soir au passage d'un autocar dans une région de l'État indien d'Andhra Pradesh fréquentée par des rebelles maoïstes. Il y a une trentaine de morts, a annoncé la police. L'explosion est survenue dans la région de Warangal, à 200 km d'Hyderabad, la capitale de l'État. Cet attentat a été imputé par les autorités au Groupe de la guerre populaire (PWG), un groupuscule maoïste qui s'en prend d'habitude à la police, aux hommes politiques et aux propriétaires terriens dans plusieurs États du sud de l'Inde. — d'après AP

CHYPRE Plan de l'ONU

LE GOUVERNEMENT chypriote grec a accepté hier comme « base de négociations » le plan des Nations unies pour la réunification de l'île. La décision a été prise après une réunion entre le président Glafcos Cléridès, dont le gouvernement est le seul reconnu internationalement pour l'île, et les dirigeants des partis politiques. Chypre est divisée entre le Sud grec et le Nord sous occupation turque depuis que la Turquie l'a envahie en 1974 après une tentative de coup d'État avortée pour rattacher l'île à la Grèce. L'ONU propose d'en faire une fédération. — d'après AP

TURQUIE Nouveau gouvernement

LE PREMIER ministre turc Abdullah Gul a officiellement dévoilé hier la liste de son gouvernement dont les premiers défis seront la relance de l'économie, la réunification de Chypre et l'adhésion à l'Union européenne. La liste présentée par M. Gul, a été approuvée par le président de la République, Ahmet Necdet Sezer, après un long entretien d'une heure et demie. Au terme de l'entrevue avec le président, M. Gul a laissé entendre que le chef de l'État avait imposé son choix pour certains postes. — d'après AFP

COLOMBIE Échange humanitaire

LE GOUVERNEMENT colombien attend une réponse des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) concernant le projet d'échange de guérilleros prisonniers contre des otages détenus par ce mouvement de guérilla marxiste, a indiqué hier à Paris, la ministre des Affaires étrangères de Colombie, Carolina Barco. Quelque 800 civils, 23 politiques et 47 officiers de l'armée, sont séquestrés par la guérilla des FARC dans le pays, certains depuis cinq ans. Trois cents rebelles y purgent des peines de prison. L'ONU sert d'agent médiateur entre l'État et les FARC. — d'après AFP

ARGENTINE Élection reportée

LES ARGENTINS éliront leur prochain président le 27 avril 2003 et non le 30 mars comme cela avait été prévu, a annoncé hier le gouvernement à l'issue d'un sommet des gouverneurs de province et des chefs des groupes parlementaires avec l'actuel chef de l'État, Eduardo Duhalde. Les dirigeants de 20 des 24 provinces du pays et des groupes majoritaires du Congrès ont également annoncé la mise en oeuvre d'un plan de lutte contre la pauvreté et la garantie de la stabilité bancaire. — d'après AFP

UNION EUROPÉENNE Élargissement agréé

LES MINISTRES européens des Affaires étrangères ont fixé le 1^{er} mai 2004 comme date effective de l'élargissement de l'Union européenne à 10 nouveaux pays, a-t-on appris hier de sources diplomatiques concordantes à Bruxelles. Les principales dates du calendrier de l'élargissement sont désormais connues : fin officielle des négociations les 12 et 13 décembre prochain, signature des traités d'adhésion le 16 avril 2003 à Athènes et entrée officielle des nouveaux membres le 1^{er} mai 2004. — d'après AFP

Le FBI autorisé à jouer les *Big Brother*



MARTIN VAILLÈRES
LA PRESSE À WASHINGTON

LE MINISTÈRE de la Justice a remporté, hier à Washington, une victoire majeure devant une cour spéciale qui a libéralisé l'usage de l'écoute électronique et de la surveillance par le FBI des résidents soupçonnés de terrorisme et d'autres crimes contre la sécurité nationale.

Mais cette décision juridique a aussitôt ravivé le débat, persistant depuis les attentats du 11 septembre 2001, sur le maintien des libertés civiles des Américains et l'impact du renforcement des mesures de sécurité.

La libéralisation des moyens de surveillance gagnée en cour par le FBI découle d'une loi spéciale, le *Patriot Act*, qui avait été adoptée à toute vapeur au Congrès un mois à peine après le 11 septembre 2001.

Des groupes de défense des libertés civiles avaient toutefois contesté cette interprétation du *Patriot Act* la qualifiant d'excessive et d'inconstitutionnelle.

Ils avaient remporté la première manche en mai dernier devant un tribunal spécialisé et relativement discret à Washington, la Cour de surveillance des services de renseignements. Mais cette décision a été

renversée hier par un tribunal fédéral d'appel spécial lui aussi quasi secret, la Cour de révision de la surveillance des services de renseignements.

Tout appel subséquent déposé par les groupes de défense des libertés civiles devrait être inscrit devant la Cour suprême des États-Unis, ce qui semblait très peu probable de l'avis général à Washington.

La décision annoncée hier a évidemment réjouit le ministre de la Justice, John Ashcroft, connu pour sa conception conservatrice du rôle de la justice et des forces policières dans la société américaine.

En conférence de presse, M. Ashcroft a dit que la décision favorable à la libéralisation de l'écoute électronique et de la surveillance par le FBI « révolutionnera notre capacité à enquêter sur les terroristes et leurs actes. »

Il a indiqué aussi que le FBI procéderait rapidement avec un projet de nouvelle unité de surveillance antiterroriste, maintenant que « ses agents sur le terrain auront davantage la voie libre ».

Parmi les reproches adressés au FBI ces derniers mois, plusieurs membres du Congrès avaient critiqué sa timidité apparente à obtenir des mandats contre de présumés terroristes, tel Zacarias Moussaoui, qui attend son procès en banlieue de Washington.

Mais du côté des groupes de défense des libertés civiles, comme l'importante American Civil Liberties Union, on se déclarait hier « dé-

çus de la décision en appel, qui signifie que la Cour de surveillance des services de renseignements n'existe finalement que pour approuver les requêtes des services d'enquête à l'égard de tout citoyen américain », a dit Jammell Jaffer, avocat à l'ACLU.

Par ailleurs, cette décision d'une instance juridique méconnue à Washington — et relativement jeune puisque datant de 1978 — a aussi jeté un peu d'huile sur le feu des débats au Sénat à propos du projet de loi créant un superministère de la Sécurité intérieure.

Les dissensions au sujet des nombreuses clauses qui ont gonflé le projet de loi initial de l'administration Bush se multipliaient au point de mettre en doute la tenue d'un vote d'ici les prochains jours, ce qui obligerait un report à la nouvelle session au début de l'an prochain.

Ce projet, faut-il rappeler, veut regrouper plusieurs agences et services de fédéraux, qui emploient 170 000 personnes en tout, dans le but de mieux coordonner et de renforcer la sécurité des Américains sur leur propre territoire.

Ce projet de superministère de la Sécurité intérieure engloberait aussi tous les services frontaliers avec lesquels plusieurs Canadiens ont eu des problèmes les derniers temps.

Certaines clauses ajoutées au projet de loi sont considérées par des élus et des groupes de pression comme des atteintes potentielles

aux libertés civiles et à la vie privée des Américains.

Ils notent ce projet du Pentagone d'un centre d'informatique ultrasophistiqué pour recueillir et emmagasiner des informations électroniques sur n'importe quel citoyen aux États-Unis.

Se sont également ajoutées depuis le week-end des questions sur un projet de l'administration Bush de créer une agence de renseignements aux États-Unis même, qui a été ébruité par le *Washington Post*.

Ce projet de « CIA intérieure » viserait à augmenter les moyens de surveillance et d'enquête à l'égard de tout citoyen, résident ou visiteur étranger aux États-Unis qui serait soupçonné de complicité ou d'activités terroristes.

Par ailleurs, des sénateurs démocrates et même des républicains s'élevaient contre des clauses greffées au projet de loi qui refléteraient trop les intérêts de certains lobbies d'affaires à Washington.

Entre autres, ils notaient le statut d'immunité juridique et financière qui serait accordé aux compagnies pharmaceutiques à propos de l'usage de leurs vaccins expérimentaux.

Des élus s'en prenaient aussi à une clause qui exempterait les entreprises de technologies de sécurité de l'application d'une loi récemment adoptée au Sénat et qui interdit au gouvernement américain de contracter avec toute entreprise ayant déménagé son siège social dans un paradis fiscal hors des États-Unis.

Dior Addict
Le nouveau parfum de Dior

Assumez

À titre gracieux, recevez un mini-vapo Dior Addict.

Succombez à l'intensité, à l'émotion et aux plaisirs des sens. Dior Addict : la toute nouvelle fragrance Dior, superbement insolente, aux notes florales orientales. Venez rencontrer votre Conseillère Beauté Dior au magasin la Baie le plus près de chez vous.

*1,2 ml d'eau de parfum, jusqu'à épuisement des stocks.

Seulement à la **la Baie**

Eau de parfum, Vapo, 20 ml : 47 \$
Eau de parfum, Vapo, 50 ml : 69 \$
Eau de parfum, Vapo, 100 ml : 95 \$
Parfum, Vapo, 30 ml : 295 \$

Washington accuse Bagdad de violer la résolution de l'ONU

JIM MANNION
Agence France-Presse

WASHINGTON — La Maison-Blanche a qualifié hier de « violation patente » de la résolution de l'ONU sur le désarmement de l'Irak la poursuite d'attaques contre des avions américains et britanniques survolant la zone d'exclusion aérienne du nord de ce pays, alors même qu'une première équipe avancée d'inspecteurs de l'ONU arrivait à Bagdad.

Des chasseurs bombardiers F-16 opérant depuis la Turquie ont bombardé hier deux sites d'artillerie antiaérienne près de la ville de Mossoul, après avoir été visés par des tirs d'artillerie antiaérienne, a indiqué le Commandement améri-

cain pour l'Europe. « Nous répondrons de manière appropriée » à ces attaques, a affirmé Scott McClellan, porte-parole adjoint de la Maison-Blanche. « Nous nous réservons la possibilité de soumettre au Conseil de sécurité ce qui concerne nos avions dans les zones d'exclusion aérienne », a-t-il ajouté.

La résolution 1441 adoptée à l'unanimité du Conseil de sécurité le 8 novembre « dit que l'Irak ne doit pas mener ou menacer de mener des actes hostiles contre tout représentant ou membre d'un État membre qui agit pour appliquer une résolution du Conseil de sécurité », a affirmé le porte-parole adjoint de la présidence américaine lors d'un point de presse.

« Les États-Unis estiment que les tirs contre nos avions, ou des avions britanniques dans les zones d'exclusion aérienne, représentent une violation. C'est une violation matérielle. Et la résolution de l'ONU nous autorise, si nous le choisissons, à la soumettre au Conseil de sécurité », a-t-il indiqué.

Scott McClellan a rappelé que « le but de la résolution est le désarmement » de l'Irak et que cela restait l'objectif de Washington.

Des incidents quasi quotidiens opposent l'Irak aux avions de combat américains et britanniques qui survolent les zones d'exclusion aérienne imposées par Washington et Londres dans le nord et le sud du pays après la guerre du Golfe. L'Irak ne reconnaît pas ces zones.

La question devient alors de savoir si la mise en place de ces zones d'exclusion aérienne dans le nord et le sud de l'Irak est, ou non, le résultat d'une résolution du Conseil de sécurité.

Aucun texte ne les prévoit mais les États-Unis et la Grande-Bretagne affirment les avoir décrétées et mises en place pour faire respecter la résolution 688 du 5 avril 1991 qui exige que l'Irak « mette fin à la répression » de ses minorités kurde dans le Nord et chiite dans le Sud.

Cette interprétation est jugée « complètement illégitime » par la Russie. La question avait été discutée lors de la mise au point de la résolution 1441, rappelle un diplomate qui y a participé.

« Les Britanniques, affirme-t-il

sous le couvert de l'anonymat, avaient alors affirmé que le paragraphe 8 ne concernait pas les survols des zones d'exclusion mais les seuls obstacles qui seraient mis à des représentants des pays membres de l'ONU qui accompagneraient éventuellement les inspecteurs en Irak ».

Washington avait, dès l'adoption de la résolution 1441, indiqué que des attaques contre des avions américains ou britanniques seraient considérées comme des violations des dispositions de ce texte adopté à l'unanimité des 15 membres du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan a toutefois estimé que la résolution ne couvrirait pas nécessairement ce cas de figure.

DE NOUVEAUX RECORDS DE VENTE EN VUE!

ELANTRA GL 2003



PDSF 15 295 \$

LOUEZ

à partir de

179\$*

par mois / 48 mois

0\$

DÉPÔT DE SÉCURITÉ
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS

FINANCEMENT
À L'ACHAT

0%

DISPONIBLE
JUSQU'À 36 MOIS

**ENCORE
DISPONIBLE**

ACCENT GS 2002



PDSF 12 395 \$

LOUEZ

à partir de

155\$**

par mois / 60 mois

0\$

COMPTANT
DÉPÔT DE SÉCURITÉ
TRANSPORT ET
PRÉPARATION
INCLUS

FINANCEMENT
À L'ACHAT

0%

DISPONIBLE
JUSQU'À 36 MOIS

3095071A



GARANTIE 5 ANS

L'UNE DES MEILLEURES GARANTIES DE L'INDUSTRIE :

5 ANS / 100 000 km (éléments importants) ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES (3 ans / kilomètre illimité)

Incluant : livraison d'essence • changement de roue en cas de crevaison • déverrouillage • remorquage

Photos à titre indicatif seulement *Paiements de location basés sur un contrat de 48 mois pour l'ELANTRA BERLINE GL 2003 à partir de 179 \$/mois. L'obligation totale du consommateur pour 48 mois est de 8 592 \$. Comptant de 2 250 \$, aucun dépôt de sécurité requis, transport et préparation inclus, taxes et immatriculation en sus. Financement au détail disponible à un taux de 0% jusqu'à 36 mois. **Paiements de location basés sur un contrat de 60 mois pour l'ACCENT GS 2002 à partir de 155 \$/mois. L'obligation totale du consommateur pour 60 mois est de 9 300 \$. Aucun comptant, aucun dépôt de sécurité requis, transport et préparation inclus, taxes et immatriculation en sus. Financement au détail disponible à un taux de 0% jusqu'à 36 mois. En sus, frais administratifs de 350 \$ reliés au contrat de location pour les modèles 2002 et 2003. Kilométrage annuel de 20 000 km, 10¢ par kilomètre additionnel. Option d'achat au terme de la location. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Sujet à l'approbation du crédit. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Véhicules en inventaire seulement. Offre d'une durée limitée avec livraison d'ici au 29 novembre 2002.



HYUNDAI
UN ESSAI VOUS CONVAINCRA

LES PARTENAIRES HYUNDAI

3095071

IRAN

Les étudiants contestataires marquent des points

d'après AFP

TÉHÉРАН — Plus de 5000 étudiants se sont encore rassemblés hier à Téhéran, malgré l'intervention de l'ayatollah Ali Khamenei, Guide suprême de la République islamique d'Iran, qui a « ordonné » la veille à la justice de réviser la peine de mort infligée à l'intellectuel Hachem Aghajari pour « blasphème ».

Des étudiants ont été blessés durant l'attaque de centaines d'extrémistes, qui ont tenté de perturber un rassemblement à l'Université Sharif de Téhéran. « Liberté, liberté » et « Mort aux talibans, de Kaboul à Téhéran », ont scandé les étudiants.

Il s'agissait de la plus importante manifestation depuis le début de la mobilisation estudiantine le 9 novembre, et même depuis les rassemblements d'étudiants sévèrement réprimés en juillet 1999.

Autre gain des étudiants : dans un message aux présidents des universités d'Iran, le ministre des Universités Mostapha Moïn a révélé qu'« après l'ordre donné par le Guide suprême à la justice de réviser la condamnation à mort de Hachem Aghajari, son dossier a été envoyé devant le Conseil suprême

de la sécurité nationale qui doit trouver une solution », selon l'agence officielle IRNA.

Moïn a demandé aux étudiants de « respecter la loi et garder le calme dans la situation actuelle dans le monde et la région ».

Dirigé par le président réformateur iranien Mohammad Khatami, le CSSN est la plus haute instance de décision pour les questions ayant trait à la Sécurité nationale.

Il comprend les plus hautes autorités du pays et peut proposer au Guide suprême de libérer Aghajari pour calmer les étudiants. Mais il ne peut pas intervenir dans la procédure judiciaire.

Les projets de loi visent à donner à Khatami les coudées plus franches face aux conservateurs.

« Notre problème n'est pas seulement la révision de la peine de mort à Hachem Aghajari mais la liberté d'expression et la liberté tout court », a affirmé du haut de la tribune Abdollah Momeni, dirigeant du Bureau de la consolidation de l'unité (BCU).

« Nous demandons que le chef de l'autorité judiciaire présente ses excuses. Nous voulons la libération immédiate d'Aghajari », a affirmé Saïd Razavi Faghlih, secrétaire du BCU.

Le reporter britannique Robert Fisk pourfend les médias occidentaux

JOONEED KHAN

« JE SILLONNE la planète depuis plus de 25 ans comme journaliste, et les attentats du 11 septembre 2001 n'ont pas changé le monde. Ce qui a changé, c'est la démission des médias devant le pouvoir, l'abandon de l'esprit critique, l'hégémonie du discours officiel sur les manchettes ; c'est la narration docile qui passe désormais pour du journalisme dans les médias occidentaux ».

Diagnostic sévère, phrases percutantes, ton plein de conviction, Robert Fisk a donné ainsi la charge à l'Université Concordia, où l'Union des étudiants l'avait invité dimanche soir à parler sur le thème : « Le journalisme après le 11 septembre ».

« Les médias ont pris pour du cash le discours de *La Guerre contre le Mal* du président américain George W. Bush. Il y a un an, des reporters en Afghanistan se sont présentés devant les caméras affublés d'uniformes et de casques militaires. Sautant de ben Laden à l'Irak, CNN et la BBC font ces jours-ci dans le règlement de comptes Bush-Saddam. Les grands journaux sont remplis chaque jour de longs articles citant des *officiels anonymes*. C'est de la complaisance envers la désinformation. On devrait les fusionner en

un grand quotidien mondial, intitulé : *Les officiels disent* ».

La veille, le vétéran correspondant du quotidien britannique *The Independent* au Moyen-Orient avait abordé le sujet devant la NAJ canadienne (Association nationale des journalistes), qui tenait des ateliers d'écriture à Montréal.

Dimanche soir à Concordia, ce fut le *happening* : l'Université venait de se faire confirmer par la Cour l'interdiction de tout débat sur le Proche-Orient, en obligeant vendredi les députés néo-démocrates Svend Robinson et Libby Davies, et la militante Judy Rebick, à aborder le sujet en dehors du campus ; ils poursuivent l'université au nom de la liberté d'expression ; et dimanche 5000 Montréalais avaient bravé la tempête de neige pour protester contre une éventuelle guerre américaine en Irak.

Le moratoire frappant tout débat sur le Proche-Orient à Concordia a suivi l'annulation d'une causerie de l'ancien premier d'Israël Benjamin Netanyahu le 9 septembre. « Fisk peut-il éviter de parler du Proche-Orient ? L'université va le surveiller, et le poursuivre si nécessaire pour violation du moratoire et mépris de Cour », a indiqué à *La Presse* un responsable étudiant — menace reprise hier par Dennis Murphy, un porte-parole de l'Université Concordia.

L'auditorium 110 de l'édifice Hall était pleine à craquer dès 18h30, pour la causerie prévue à 19h00. Des gens étaient assis par terre, sur la scène même, les agents de sécurité prenant des photos des allées bondées pour accabler les organisateurs, qui s'empressaient de les dégager.

Dans ce climat surchauffé, Fisk, en chemise, était présenté par nul autre que Aaron Mate, l'un des deux membres du comité exécutif de l'Union des étudiants accusés dans l'affaire Netanyahu.

« La pauvreté du journalisme après le 11 septembre, a poursuivi Fisk, c'est que les éditeurs utilisent des généralistes, jeunes, et leur demandent de rapporter le quoi, le qui, le où, jamais le pourquoi. On a du sensationnel, mais sans le contexte. Quand j'ai donné le contexte de l'attaque contre moi il y a un an en Afghanistan, le *Wall Street Journal* m'a accusé d'absoudre les terroristes du 11 septembre ! »

Illustrant son analyse avec des projections vidéo, Fisk a accusé les médias dominants d'adopter le discours d'Israël (Territoires disputés, au lieu d'occupés, quartiers juifs au lieu de colonies, etc). Et il a fait sienne la définition du journalisme d'une collègue israélienne, Amira Haas, du *Haaretz* : « C'est surveiller de près les centres du pouvoir. »

NISSAN

VOUS SEREZ ADMIRÉ
(SURTOUT PAR VOTRE COMPTABLE)



SENTRA XE 2003

SPÉCIAL D'HIVER!

- 4 pneus d'hiver
- 2 balais d'essuie-glace
- 4 bidons de lave-glace
- Chauffe-moteur inclus

199\$
/MOIS*

0\$acompte disponible!
Transport et préparation inclus!

- Radio AM/FM stéréo 100 watts avec lecteur CD
- Siège du conducteur à 8 réglages
- Moteur 1,8 L de 126 chevaux
- Pneus toutes saisons 15 po
- Barres stabilisatrices avant et arrière
- Essuie-glaces à balayage intermittent
- Coussins gonflables
- Dossier arrière rabattable 60/40

CLIMATISEUR INCLUS

Acompte	Mensualité
400 \$	243 \$
1 395 \$	221 \$
2 395 \$	199 \$
2 895 \$	189 \$

1,8%

Financement
à l'achat**

*Location de 48 mois pour la Sentra XE 2003 - Option Plus - (C4LG53 BK00). Acompte ou échange équivalent de 2 395 \$. Limite de 24 000 km par année avec 0,10 \$/km extra. Premier versement et dépôt de garantie équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) requis à la livraison. Assistance routière 24 h. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Sur approbation du crédit. **Offre de financement à 1,8 % pour les termes jusqu'à 36 mois. Offre d'une durée limitée. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Le modèle illustré est à titre indicatif seulement (photo du modèle GXE). Nissan, le logo Nissan, la signature « DÉCOUVRIR... » et le nom du modèle Nissan sont des marques de commerce de Nissan.

www.nissanmontreal.com www.nissan.ca 1 800 387-0122



DÉCOUVRIR_Nissan

Pérou: la popularité du président Toledo dégringole

Agence France-Presse

LIMA — Seize mois à peine après son accession au pouvoir, le président péruvien Alejandro Toledo est confronté à un sérieux problème de légitimité, à l'issue d'élections locales qui ont débouché sur la débâcle de son parti, Pérou possible (PP, centre).

Premier membre du gouvernement à réagir aux résultats des élections municipales et régionales de dimanche, le premier ministre Luis Solarí a dénié toute valeur de test national à ce scrutin, tout en estimant que le parti du président Toledo payait « le prix d'avoir restauré la démocratie ».

Un point de vue qui n'est guère partagé par l'ensemble des anlystes, selon lesquels la déroute du PP était prévisible depuis des mois.

Entré en fonctions le 28 juillet 2001 après avoir été élu avec près de 53 % des suffrages, M. Toledo a vu se dégrader rapidement sa cote de popularité qui oscillait ces derniers temps autour de 20 % d'avis favorables.

Le score de son parti dimanche est encore plus bas. Le PP n'était crédité au niveau national que de 10 à 12 % et ne devrait probablement obtenir aucune mairie d'importance ou présidence départementale.

La rapide dégradation de sa popularité est due à de multiples causes : multiplication de promesses électorales impossibles à tenir, un style de gouvernement pour le moins incohérent, un mode de vie peu conforme à celui d'un chef d'État, qui alimentait d'innombrables rumeurs, une affaire de paternité extra-conjugale assumée tout récemment pour évi-

ter une éventuelle destitution, gaffes à répétition et une certaine arrogance de sa femme Eliane Karp.

Pour la presse d'opposition, le président Toledo est désormais un roi nu « à la merci de ses adversaires ». Le journal conservateur *Expresso*, proche de l'ex-président Alberto Fujimori, a estimé qu'un « gouvernant qui dépend des autres n'est qu'une ombre ».

Le fils de l'écrivain Mario Vargas Llosa, Alvaro, lui-même journaliste-écrivain et longtemps ami et très proche collaborateur du président Toledo, considère que ce dernier est désormais « isolé au milieu d'un océan d'opposants, sans la moindre base populaire » et que, dans ces conditions, il aura « de grandes difficultés pour agir ».

À cela s'ajoute que le chef de l'État, face à un échec annoncé, n'a pas eu la prudence de

se tenir à l'écart de la bataille électorale. A deux semaines du scrutin, il s'est lancé dans une frénésie de cérémonies officielles, convaincu que la victoire était encore possible.

Dès lors, il se trouve impliqué directement dans la débâcle de son parti, qui met sa légitimité en cause et lui rend beaucoup plus difficile l'exercice du pouvoir.

L'hémogémonie au sein de l'opposition de l'APRA (social-démocrate), grand vainqueur du scrutin, et une nette prédominance de la gauche dans l'électorat, rend très hypothétique une reprise des privatisations et des réformes libérales dites de 2^e génération, pour-tant clé de voûte de sa politique économique.

La réponse est entre les mains de l'APRA et de son charismatique dirigeant, l'ex-président Alan Garcia (1985-90), qui apparaît comme « un président bis ».

Ne demandez pas d'outils pour Noël.



Installation gratuite*

jusqu'au 10 décembre

Et seulement 59 \$** pour le système Bell ExpressVu 3100 après les crédits applicables au forfait Ultra 12

- Accédez à plus de 275 canaux vidéo
- Image et son de qualité numérique
- Guide horaire interactif à l'écran

1 87 SOUCOUPÉ
www.bell.ca

allez-y 

Forum

Le mal des régions



DANIEL GILL
L'auteur est professeur invité à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

DEUX événements qui font les manchettes actuellement et qui ne semblent aucunement reliés permettent de mieux saisir la triste réalité dans laquelle baignent, pour ne pas dire pataugent, les régions du Québec. L'incapacité d'attirer les jeunes médecins en région et le faible taux de chômage montréalais sont des éléments qui expliquent de façon significative la dynamique qui les affecte. Les régions sont les victimes des nouvelles conditions économiques et culturelles qui émergent avec la mise en place d'une nouvelle base économique mondiale en réseaux, portée par les nouvelles technologies de l'information et des communications.

Nous assistons actuellement dans les sociétés occidentales à la mort lente de la société industrielle et au passage progressif de la société post-industrielle vers la société informationnelle. Mouvement qui affecte négativement la plupart des villes moyennes du monde capitaliste. Autrefois captives de leur géographie et de leur *hinterland*, les grandes villes du monde se configurent dans une nouvelle territorialité construite autour de puissants réseaux de communications. L'avenir des villes ne passe plus par leur capacité à transformer ou transborder les ressources naturelles de l'*hinterland* vers des marchés intérieurs en expansion, mais plutôt par leur facilité à s'inscrire dans des réseaux de villes influentes dont le développement est supporté par l'expansion d'une industrie du savoir, de l'information et des communications.

Dans cette nouvelle société informationnelle, l'accumulation du capital ne se fait plus par la production de biens — époque industrielle — ou de services — époque post-industrielle —, mais se traduit plutôt par le contrôle de l'information et du savoir qui, comme cela a toujours été, se retrouve dans les grands centres urbains. Le succès de Montréal s'explique par son intégration rapide dans cette nouvelle économie, contrairement à Toronto qui traîne encore tout le poids de son importante base industrielle du secteur secondaire. En orientant sa base économique vers le secteur des hautes technologies, et en s'intégrant intelligemment à différents réseaux mondiaux économique, culturel, sportif et organisationnel, Montréal a su mettre fin à son déclin, qui s'expliquait entre autres par la perte d'un *hinterland* pancanadien qui le confinait à un espace géographique grandement réduit, et ce au profit de Toronto. Ce n'est qu'en se libérant de cet *hinterland* réduit et en s'intégrant à différents réseaux mondiaux que Montréal a réussi à supplanter Toronto. Cela explique donc pourquoi Montréal a connu une forte croissance au cours des dernières années sans que pour autant les régions s'en ressentent positivement.

Le développement des villes et des régions passe donc par leurs capacités à capter certains flux économiques. Les villes moyennes

ne pouvant rivaliser avec les grandes villes sur le plan du savoir se doivent de développer leurs activités dans les secteurs économiques primaire et secondaire, en forte compétition avec les villes des pays en développement, avec les conséquences salariales que cela impose. La plupart des villes qui en sont incapables adopteront, avec un succès plutôt mitigé, la voix du tourisme. Malheureusement, nos régions sont pour la plupart périphériques et hors des différents réseaux de communication. Ainsi, on ne passe pas par Chicoutimi, Rouyn-Noranda, Percé ou La Tuque, on ne fait qu'y aller, c'est tout. Cela étant, il est donc impossible pour ces villes et régions de capter des flux qui favoriseraient leur développement. L'essor de la Beauce, de Sherbrooke et de Drummondville s'explique par leur insertion dans les différents flux qui circulent entre Montréal, Québec et le marché Nord-Est américain. De la même manière, Gatineau réussi à capter les flux qui passent par Ottawa. Hors de ces flux, peu de salut.

Mais les difficultés que connaissent les régions ne sont pas uniquement économiques, elles sont aussi culturelles. À preuve, la situation des jeunes médecins en région. Il ne s'agit pas ici d'un problème d'emploi ou de salaire, bien au contraire, il ne peut s'agir en fait que d'un problème culturel. Les régions ne peuvent plus répondre aux aspirations des jeunes, maintenant eux aussi mondialisés. Les régions sont actuellement à la fois décrochées économiquement et culturellement des grands centres économiques.

Le rapide passage en moins de 50 ans de

la société industrielle à la société informationnelle a transformé radicalement nos modes de vie. L'un des faits marquants qui allaient entraîner tous les autres changements est le transfert des capacités physiques vers les capacités cognitives et communicatives comme principal élément de création de la richesse. Nouvelle économie du savoir oblige, les villes rivalisent donc entre elles pour y attirer les meilleurs cerveaux ; à cette fin, les grandes villes se transforment, s'embellissent, les activités culturelles et récréatives foisonnent, faisant de l'urbanité la nouvelle valeur dominante. Tellement qu'on distingue les 514 des 450, imaginez lorsqu'on est du 418 ou du 819.

Autant le monde agricole n'a pu résister au développement des villes industrielles, autant les villes industrielles ne pourront résister au passage vers la société informationnelle qui prend place dans les grands centres urbains. De la même manière qu'autrefois le trop plein de main-d'œuvre agricole appauvrie s'est déversé dans les villes mono-industrielles régionales, d'ici et des États-Unis, aujourd'hui ces mêmes régions se voient saignées de leurs meilleurs éléments pour qui les grandes villes, d'ici et maintenant d'ailleurs, deviennent le seul lieu possible d'accomplissement.

Autant professionnellement que culturellement, les régions ne peuvent plus rivaliser avec les grandes villes pour permettre aux prochaines générations de s'épanouir pleinement. Les jeunes l'ont compris et ils décident en ce sens. Autant certains ne peuvent trouver d'emplois dans leur domaine en région, d'autres, et les jeunes médecins en sont la



Des résidents de Murdochville, toujours inquiets du sort de leur ville, ont manifesté à Québec la veille du début du Rendez-Vous national des régions.

preuve, n'y trouvent réponse à leurs autres attentes. Les jeunes universitaires, majoritairement des filles, ne retrouvent plus en région les attraits de la grande ville. On comprendra qu'entre un emploi dans une PME locale, un repas à la brasserie Chez Ti-Bert et une sortie au Festival du cochon, elles choisissent un poste dans la Cité Multimédia, l'Avenue du Mont-Royal pour manger et une disco du boulevard Saint-Laurent pour s'éclater.

Ce qu'il faut donc, c'est une véritable politique des régions et, pourquoi pas ? une politique de la décroissance qui permettrait d'établir des seuils à partir desquels le gouvernement s'engagerait à maintenir des services, car qu'on le veuille ou non, le déclin

de certaines régions et villages est déjà fortement avancé. Quant à ceux qui prôneront l'importance d'occuper le territoire, il faudrait prendre note que notre oecumène occupe à peine un faible pourcentage de la province, ce qui nous pousse d'ailleurs à le rétroceder aux peuples autochtones.

Aborder l'avenir des régions comme on le fait actuellement, à partir des paradigmes de la société industrielle du 19^e siècle, ne peut tenir la route. Les régions ne disparaîtront pas demain, mais certaines villes et villages connaissent actuellement d'importantes difficultés. Murdochville ne doit pas être vu comme un cas d'exception, mais une occasion de réfléchir sérieusement, plutôt que de façon complaisante, sur le déclin des villes moyennes régionales.

L'étiquetage des abuseurs sexuels



JEAN-CLAUDE HÉBERT
L'auteur est avocat.

TOUT récemment, le ministre fédéral de la Justice annonçait la création prochaine d'un fichier national des délinquants sexuels. L'objectif lié à l'étiquetage des abuseurs sexuels serait de faciliter le travail policier. L'anonymat des personnes concernées sera protégé et cet ajout au casier judiciaire respectera les exigences de la Charte canadienne, d'ajouter Martin Cauchon. Si l'engagement rassure, les sceptiques restent dubitatifs : un projet de loi bien intentionné ne fait pas toujours une bonne loi.

Le débat entourant cette délicate question semble plutôt mal engagé dans certaines régions du pays. Le gouvernement ontarien affiche avec fierté son système de registre en vigueur depuis un an déjà. Accessible uniquement aux forces policières, les chefs de police locaux peuvent toutefois divulguer publiquement des renseignements concernant des délinquants sexuels jugés dangereux. Après une condamnation pour un délit d'ordre sexuel, une personne doit, sous peine de sanction pénale, s'inscrire dans un bureau local après 15 jours de résidence dans une localité quelconque. En Alberta, le gouvernement utilise le réseau Internet

pour publier les coordonnées et la photo d'agresseurs sexuels considérés dangereux.

L'expérience américaine

Un fort vent de puritanisme soufflant du sud favorise le marquage des nouveaux pestiférés que sont le délinquants sexuels. Adoptée à l'unanimité par le Congrès américain, une loi fédérale enjoint aux autorités étatiques de mettre les ex-délinquants sexuels à l'index par un processus d'enregistrement obligatoire et de notification publique. Tous les États de la fédération américaine ont légiféré sur la gouvernance du bottin de la honte.

En Californie, un CD-ROM accessible à tous les citoyens comporte 64 000 entrées, y compris l'identification des personnes condamnées pour sodomie avant l'abolition de ce crime en 1976. En Louisiane, l'ex-délinquant doit, sous peine d'emprisonnement, révéler par écrit son statut à son propriétaire, ses voisins ainsi qu'aux autorités scolaires et récréatives de son quartier. De plus, il doit faire paraître dans un journal local un avis informant la communauté de sa présence. La loi permet également l'affichage public de son statut (avec photo) et de ses coordonnées par voie de tracts ou autocollants. D'un État à l'autre, les modalités varient à l'infini.

Le safari aux abuseurs sexuels comporte son lot d'injustices et d'erreurs. Au Michigan, les autorités reconnaissent qu'entre 20 et 40 % des noms et adresses figurant au fi-

chier étatique étaient inexacts. La stigmatisation des abuseurs sexuels souffle la braise de l'exclusion et de la haine. Les justiciers de la rue n'ont que faire des fines nuances connues par les thérapeutes. Dans leur esprit visqueux, la confusion règne entre un pédophile et un homosexuel, entre un prédateur sexuel et un déviant ponctuel. Après tout, dirait-on, ce sont majoritairement des pervers, voire même d'ignobles détraqués sexuels ! En vrai, l'agression sexuelle varie en nature, en intensité et en gravité. Ce qui est constant, pesant et permanent, c'est l'étiquette d'abuseur sexuel, peu importe la dangerosité du délinquant.

Trop souvent, l'illusion permet de maquiller le tourment. Contrairement à la croyance populaire, l'agresseur sexuel n'est pas toujours un sinistre inconnu. Loin s'en faut. Selon une étude faite pour le Service correctionnel canadien, la victime connaît l'auteur du délit dans 75 % des cas. S'agissant d'enfants, le délinquant exécute souvent ses basses oeuvres dans le cercle familial élargi. Un mythe — largement répandu — fait d'une personne coupable d'agression sexuelle un récidiviste avéré. La réalité diffère : dans plus de 80 %

des cas, il n'y aura pas de rechute. Par contre, l'opinion publique subit un effet de halo chaque fois qu'un battage médiatique dénonce un cas d'horreur. Un vif sentiment d'insécurité se propage rapidement.

Au jeu de l'amour et du hasard, la méprise de l'un quant au consentement de l'autre peut faire en sorte qu'une agression sexuelle mineure sera injustement perpétuée après l'exécution de la peine. Or, la dénonciation publique engendre l'ostracisme. De plus, d'innocentes personnes peuvent subir des dommages collatéraux. Ainsi, la stigmatisation d'un abuseur incestueux rejait inévitablement sur le cercle familial. Pour leur part, les parents et amis d'une personne épinglée publiquement subiront injustement les inconvénients du processus de divulgation publique.

Axé sur la prévention, le système américain d'enregistrement et de notification publique des délinquants sexuels connaît d'évidentes lacunes. En effet, les abuseurs purs et durs choisissent généralement le maquis et poursuivent leurs activités incognito. De plus, rien n'empêche les personnes régulièrement fichées et traquées dans une localité d'assouvir leurs pulsions sexuelles à distance. Enfin, la loca-

lisation publique d'un pédophile dans un quartier peut susciter inutilement un sentiment de panique ou d'anxiété auprès des parents.

La situation canadienne

Le gouvernement fédéral doit légiférer de façon pragmatique et pondérer les impératifs de la prévention du crime avec le respect de la dignité des personnes condamnées. La Loi sur le casier judiciaire permet déjà la vérification des antécédents criminels des délinquants sexuels réhabilités postulant un emploi dans un milieu d'enfants. Même absoute judiciairement, une personne coupable d'agression sexuelle est tenue de fournir une empreinte génétique (ADN), à moins de convaincre le tribunal de l'effet disproportionné d'une telle mesure sur sa vie privée et la sécurité de sa personne au regard de l'intérêt public.

Bref, au Canada les délinquants sexuels sont déjà matériellement fichés et scientifiquement identifiés. Les forces de l'ordre possèdent donc l'outillage nécessaire pour accomplir leur besogne. On voit mal la nécessité d'élargir la base de données, et surtout d'en permettre la dissémination, sous prétexte de mieux traquer les dangereux prédateurs sexuels en cavale. Ceux-là sont déjà connus et aisément repérables par la police. À la réflexion, les abuseurs sexuels anonymes et sans histoire ne seraient-ils pas plus menaçants pour la sécurité publique ?

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

1\$



Un dollar. C'est le prix de vente déclaré de plusieurs maisons cossues de Westmount. La minutieuse enquête menée par notre collègue André Noël, publiée hier, a révélé que ce prix symbolique a peut-être permis à des contribuables d'économiser des milliers de dollars en droit de mutation. Plus grave encore, cette affaire soulève des questions sur la probité de certains notaires.

L'inscription à l'acte de vente d'un montant symbolique est une pratique ancienne. Les parties peuvent ainsi éviter la publication du prix réel dans les journaux. Dans les cas retracés par notre reporter cependant, le stratagème aurait permis à l'acheteur de verser un droit de mutation basé sur l'évaluation municipale établie en 1999, plutôt que sur le prix d'achat réel, très probablement plus élevé.

Les notaires concernés savaient-ils que le prix véritable était plus élevé que l'évaluation municipale ?

Nous l'ignorons, et il faut présumer de la bonne foi des personnes impliquées. Toutefois, s'il était démontré que les notaires étaient au courant, il s'agirait d'une faute déontologique grave, et d'une violation de la Loi sur les mutations immobilières. C'est pourquoi la Chambre des notaires du Québec s'est empressée de lancer une enquête. Souhaitons que la Chambre agisse avec autant de fermeté que de célérité.

De même pour la Ville de Montréal, qui devra faire preuve de détermination dans la récupération des sommes éventuellement perdues, et prendre les moyens pour décourager cette pratique. Comme l'a souligné hier le président du Comité exécutif, Frank Zampino, il est possible que cela passe par des amendements à la loi, amendements qui imposeraient plus de transparence dans les transactions immobilières.

D'une façon plus générale, une réflexion s'impose sur le devoir du notaire dans ce genre d'affaires. Comme officier public, il ne peut pas se contenter d'acquiescer passivement à la volonté exprimée par ses clients. Au contraire, il est de son devoir de tout faire pour s'assurer que l'acte auquel son sceau confère une incontestable crédibilité est scrupuleusement conforme à la loi.

1 223 959\$

ANDRÉ PRATTE

Un million 223 959 dollars : c'est le montant de l'allocation qu'a reçue l'an dernier le Parti québécois de la part du gouvernement. On suppose que cela lui a servi, en partie, à faire la promotion de la souveraineté du Québec. Alors pourquoi faudrait-il, comme le souhaite Jacques Parizeau, que l'État finance un nouvel institut chargé de faire la même chose ?

Grand maître de l'astuce, M. Parizeau suggère, pour faire taire ceux qui s'indigneraient de cette aide gouvernementale à un organisme partisan, de financer de la même manière un groupe qui ferait la promotion du fédéralisme renouvelé. Or, le gouvernement du Québec a versé l'an dernier 1 147 698 \$ au Parti libéral du Québec. Cela est amplement suffisant pour lui permettre de défendre sa vision du fédéralisme.

En démocratie parlementaire, il revient d'abord aux partis politi-

ques de faire les débats d'idées. C'est pourquoi l'État leur donne un coup de pousse, sous forme d'allocations directes (2,7 millions l'an dernier) et de crédits d'impôt (3,5 millions) accordés aux donateurs.

Le fait que le PQ traverse une période difficile ne justifie d'aucune façon que le gouvernement se mette à financer un véhicule parallèle. Si le PQ est devenu un boulet pour son option, c'est son problème, pas celui de l'État.

Il est vrai qu'Ottawa ne s'est jamais gêné pour investir l'argent public dans la défense de l'unité canadienne, parfois de manière outrancière. Mais un tort n'en justifie pas un autre.

Les péquistes ne cessent de répéter que la souveraineté jouit encore de l'appui de quelque 40 % des électeurs. M. Parizeau ne devrait donc pas avoir de mal à trouver des gens prêts à soutenir l'institut qu'il veut fonder. Et à le faire pour la cause... plutôt que pour un crédit d'impôt.

6 900 000 000\$



Le très riche financier George Soros a livré des propos intéressants dans nos pages de samedi dernier. Âgé de 72 ans et disposant d'une fortune personnelle évaluée à 6,9 milliards de dollars américains, M. Soros consacre de plus en plus de temps à des activités philanthropiques et à l'écriture, tout en continuant de gérer ses entreprises de placement.

Ce personnage demeure toujours suspect aux yeux des adversaires de la mondialisation malgré des prises de position toujours plus nombreuses à l'encontre du régime capitaliste et de l'administration Bush.

D'où l'éternelle question quand il est interrogé par des journalistes, à savoir l'ambiguïté suscitée par ses virulentes critiques à l'endroit du monde financier international maintenant qu'il est milliardaire. Réponse : « Je suis bien qualifié pour connaître les imperfections du système. J'ai bâti ma fortune en anticipant ces imperfections et en forgeant ma propre théorie des marchés financiers. »

Une autre question porte sur la nature de ses oeuvres philanthropiques. « Quand j'ai gagné suffisamment d'argent pour subvenir à mes besoins et à ceux de ma famille, j'ai commencé à me demander : Qu'est-ce qui me tient le plus à coeur ?... Je suis arrivé à la conclusion que ce qui me tenait le plus à coeur, c'était l'idée d'une société ouverte. »

Juif né en Hongrie, il vit aujourd'hui aux États-Unis après avoir

échappé aux Allemands durant la Deuxième Guerre mondiale. Il faut comprendre l'expression « société ouverte » dans le contexte des deux régimes totalitaires qu'il a connus, le nazisme et le communisme.

Depuis 1979, ses nombreuses fondations caritatives diffusent des informations prônant la notion d'État fondé sur le droit et les libertés individuelles dans les pays de l'Europe de l'Est, la Russie, la Chine et certaines contrées de l'Afrique.

George Soros reste controversé parce qu'il a fait son argent en spéculant sur les devises internationales. Plusieurs financiers ont tenté l'exercice, mais peu ont réussi de façon aussi spectaculaire que lui. Un autre cas célèbre est l'économiste anglais John Maynard Keynes qui a fait fortune au temps de l'Empire britannique.

Soros a empoché 1 milliard en misant contre la livre sterling en 1992 ; il a subi deux échecs importants plus tard, face au franc et au rouble.

Le financier américain fait face à des accusations de délit d'initiés en France, en compagnie de trois autres personnes. Le procès s'est terminé vendredi dernier et la sentence sera connue le 20 décembre.

Les prévenus sont passibles d'une amende de 2,2 millions. En revanche, les journaux français ont trouvé que la culpabilité des accusés avait été mal démontrée dans cette cause qui remonte à 14 ans.

Que ce soit comme financier ou philanthrope, Soros ne laisse pas indifférent. Même Joseph Stiglitz, le pourfendeur du FMI, juge ses actions valables en affirmant qu'il est possible pour un seul individu de laisser sa marque sur la scène internationale. Ne juge-t-on pas en effet un arbre aux fruits qu'il donne ?

Vigneault s'inquiète de la montée de l'ADQ



Patrick Dea, collaboration spéciale

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Un après-midi au Stade...

« C'était magique »

Monsieur Pratte,
TOTALEMENT d'accord avec vous. J'étais au Stade et c'était magique.

RICHARD TROTTIER

Véritable happening

Monsieur Pratte,
SI LE MATCH d'hier n'avait pas été joué au Stade olympique, je n'aurais pas pu me procurer de billets. J'y étais avec des amis de Mont-Joli.

Outre le match, qui ne fut pas très bon même si les Alouettes ont gagné, j'ai apprécié vivement l'atmosphère qui y régnait. Ce fut un véritable happening. Les amateurs chantaient, s'égosillaient, faisaient du bruit.

Alors que l'amateur de hockey « crie au meurtre » à chaque séquence de jeu ratée, celui de football semble se dire : « Ils feront mieux la prochaine fois. » Bien sûr, tout le monde voulait que l'équipe montréalaise gagne, mais dans la défaite je ne suis pas sûr que les favoris auraient été hués.

Pour qu'il y ait de l'ambiance au Stade, il faut toutefois une assistance variant entre 35 000 à 45 000 personnes. Alors qu'au stade McGill la présence de 20 000 amateurs crée l'illusion que « la cabane va sauter » !

Je crois que la direction des Alouettes devrait

présenter trois ou quatre matches par saison au Stade olympique « juste pour voir ». Quitte à cesser le manège si les amateurs anglophones ou de l'Ouest de Montréal grognent trop et boudent « the Big O ». (...)

ROGER BOUDREAU
Mont-Joli

Pluie, neige, vent, c'est ça le football

J'AIME le football. Et hier, je n'étais pas au Stade, je n'ai donc pu constater vos dires. Mais les Montréalais ont malheureusement manqué toute la spontanéité d'un match de football joué dans la neige. C'est cela, le football ; pluie, neige, etc., c'est comme cela que ça se joue... Ensuite, il y a neuf parties jouées en saison régulière dans la Ligue canadienne de football. Neuf matchs au Stade, c'est moins difficile à remplir que 81, comme c'est le cas au baseball. Les partisans des Alouettes étaient en grand nombre parce que leur équipe était de la partie. Tout le monde était donc content parce que les Alouettes ont une chance de remporter la coupe Grey dans les prochaines semaines. Cela n'a strictement rien à voir avec la popularité du Stade, qui n'a d'ailleurs jamais été populaire. Samedi encore, un de mes copains disait (méchamment, certes) que la troupe de ben Laden devrait s'attaquer au Stade plutôt qu'à la Place Ville-Marie. Le pire, c'est que c'est vrai. (...)

ERIK PILON

Un stade tout à fait inadéquat

Salut André,

J'AI BIEN LU ton texte de ce matin concernant le Stade olympique. Je suis d'accord pour dire que tant que le produit est intéressant, les gens se rendront au Stade pour y voir jouer les Alouettes ou les Expos, du moins pour une certaine période de temps. Est-il nécessaire de rappeler qu'à la fin des années 1970, il était impossible d'avoir des billets pour les matches des Alouettes à cause de la qualité de l'équipe et de l'aspect nouveauté du Stade, et qu'au début des années 1980, les Expos y attiraient 2,4 millions de spectateurs par année.

En fait, le problème du Stade ne réside pas dans le fait qu'il soit couvert (comme l'affirment certains amateurs de baseball) ou qu'il soit situé dans l'Est, comme l'affirment certains commentateurs francophones pour expliquer la réticence des gens d'affaires à acheter des groupes de billets ou des loges confortables). À mon humble avis, il réside plutôt dans le fait que ce stade est absolument mauvais, tant pour le baseball que pour le football, parce que les spectateurs sont loin de l'action (rappelle-toi la décision des Expos, du temps de Bronfman, de faire construire une section spéciale tout juste derrière le marbre afin de permettre à certains spectateurs de se retrouver plus près de l'action).

Comment en est-on arrivés là ? En demandant à Roger Taillibert et à l'ingénieur montréalais Claude Phaneuf de concevoir, puis de construire un équipement sportif qui devait desservir pas deux, pas trois, mais QUATRE



Photo ALAIN ROBERGE, La Presse ©

Le Stade.

disciplines sportives, soit l'athlétisme (pour au moins la durée des Jeux olympiques de 1976), le baseball, le football canadien (descendant de son homologue américain) et le football international (celui qu'on appelle erronément soccer chez nous et dans certains pays du défunt Empire britannique).

À la défense de Claude Phaneuf, il faut rappeler que son projet comprenait des sections d'estrades mobiles qui devaient se déplacer sur des rails afin de donner au Stade une configuration différente selon le sport pratiqué (baseball ou football), dans le but évident de « rapprocher les spectateurs de l'action », pour reprendre une expression consacrée des commentateurs sportifs. On sait que devant

l'escalade honteuse des coûts du Stade olympique et l'obligation de satisfaire d'autres priorités plus urgentes et moins coûteuses, la Régie des installations olympiques a dû abandonner cette facette du Stade olympique avec le résultat qu'il n'est d'aucune utilité, sauf pour de grands événements ponctuels comme la coupe Grey, le match des étoiles du baseball majeur et l'inauguration d'une saison des Expos où les spectateurs veulent témoigner leur hargne envers le grand fossoyeur de l'équipe que fut Claude Brochu, sans oublier évidemment les salons qui lui permettent d'éviter des déficits encore plus lourds.

Et si jamais les Alouettes y retournaient à plein temps l'an prochain ou l'année d'après, je parierais ma chemise que les matchs à guichets fermés deviendraient rapidement très rares, même en réduisant la capacité du Stade à 35 000 ou 40 000 spectateurs en fermant certaines sections plus éloignées du jeu.

Et pour avoir suivi l'aventure olympique de Montréal depuis le 12 mai 1970, force est d'admettre que la prochaine quarantaine de millions qu'on va investir dans le prochain toit (je refuse de croire qu'il sera « définitif »...) desserviraient beaucoup mieux la population si on les investissait dans la construction d'un stade vraiment modeste d'environ 35 000 à 40 000 places, un stade que pourraient très facilement se partager les Expos et l'équipe professionnelle de football-soccer. (...)

GUY PINARD
Journaliste de La Presse à la retraite

Forum

| RÉPLIQUES |

La dette du Québec: une question redoutable

JACQUES PARIZEAU

L'auteur a été premier ministre du Québec.

M. Claude Picher,

DANS VOTRE CHRONIQUE de samedi, le 2 novembre, vous soulevez une question redoutable. Celle de l'évolution de la dette du Québec depuis trente ans. Cela vous amène à prononcer une série de jugements sur la qualité de la gestion des ministres des Finances qui se sont succédé au cours de ces trente années. Je n'ai pas à me plaindre de ceux que vous avez émis à mon égard et mon présent propos ne les concerne pas. Je veux simplement essayer d'ajouter certains éléments à la compréhension de ce qui est certainement l'aspect le plus rébarbatif des finances publiques, et le plus difficile à faire comprendre. Vous avez le mérite d'aborder la question de front. Je vous en félicite.

Il est vrai que, ainsi que vous l'indiquez, la dette publique du Québec est passée de 2,5 milliards et demi en 1971 à 104,9 milliards en 2002.

Il y a à cela bien des raisons : les gouvernements successifs ont, jusqu'à récemment, entretenu des déficits parfois fort importants (relativement moins importants qu'à Ottawa, mais cela est une autre histoire). D'autre part, à certaines époques, le taux d'inflation était important, amplifiant ainsi le montant nominal des déficits. En outre, on vit des taux d'intérêt à court terme dépasser, à certains moments, 20 %. Cela a contribué à maintenir ou à accentuer des déficits annuels à un niveau élevé, et à donner des coups d'accélération à la progression de la dette publique.

Tout cela est bien connu et se traduit par l'émission par le gouvernement de titres de dettes : bons du Trésor, obligations d'épargne, obligations à court ou à long terme qui sont nécessaires au financement de ce que l'on appelle les besoins financiers nets du gouvernement. C'est la dette directe.

En 2001-2002, si la dette totale était de 104,9 milliards de dollars, la dette directe n'était que de 66 milliards. D'où vient la différence, soit presque 40 milliards ? Non pas de l'exubérance de gouvernements qui cèdent à la tentation de jeter l'argent par les fenêtres, mais de l'inscription de la valeur des engagements pris par les gouvernements successifs à l'égard des pensions de leurs fonctionnaires. Cela s'appelle le « Passif net au titre des régimes de retraite ». Un des meilleurs attachés de presse que j'ai eus, Louis Larochelle, n'avait accepté la fonction qu'à la condition de ne pas avoir à traiter de cette question auprès de ses collègues journalistes. On le comprend. Entre l'évaluation des déficits actuariels, les conventions comptables et l'image qu'il faut laisser de saine gestion, on y perd son latin pour ne pas dire la tête.

Essayons quand même.

La vie était belle...

En 1974-1975, il n'y a aucun passif net au titre des régimes de retraite. L'expression n'existe même pas. Depuis toujours, les gouvernements inscrivaient comme revenus dans le budget les cotisations des fonctionnaires et des enseignants, et inscrivaient comme dépenses le montant des pensions payées. Comme depuis le début de la Révolution tranquille on embauchait à tour de bras, essentiellement des jeunes, il y avait bien plus d'argent qui entraît que d'argent qui sortait. La vie était belle.

Mais tous ces jeunes acquièrent des droits de pensions importants (70 % du salaire des cinq meilleures années, pleinement indexé au coût de la vie) et nulle part la valeur de ces engagements n'apparaît. On verra dans le temps comme dans le temps... Ce qu'on verra évidemment, c'est que le coût des pensions sera d'un poids de plus en plus grand chaque année, qu'à partir d'un certain moment l'État paiera bien plus qu'il ne recevra, qu'aucune provision n'est faite et qu'il faudra donc augmenter les impôts pour payer les pensions. Les enfants paieront pour les parents sans même que ces derniers ne sachent exactement quelle dette ils leur laissent. Après nous le déluge ?

Le premier qui va réagir pour corriger la situation est Raymond Garneau, le ministre des Finances de Robert Bourassa. Il décide qu'à partir du 1^{er} juillet 1973, tous les nouveaux employés du secteur public seront incorporés à un nouveau régime de retraite, le RREGOP. Les contributions des employés y seront capitalisées et les contributions de l'employeur seront comptabilisées dans les dépenses publiques.

C'est un grand pas en avant. Mais les fonds de pension des fonctionnaires et des enseignants embauchés avant 1973 sont toujours soumis à la vieille règle, on encaisse et on paye. La valeur des engagements monte de façon vertigineuse. Comme plus personne n'y entre, à un moment donné, il n'y aura plus que des retraités dans ces fonds.

Au 31 décembre 1975, la valeur des engagements du gouvernement à l'égard des deux régimes de retraite Enseignants et Fonctionnaires atteignait 4,5 milliards de dollars, soit un montant équi-



Jacques Parizeau

Photo PC

valent à plus de 60 % des revenus totaux de l'État cette année-là, et les projections étaient effrayantes.

Explosion du déficit net

Dans le discours sur le budget de 1977-78, j'ai annoncé une série de mesures concernant les vieux régimes de façon à comptabiliser les engagements, à amortir les déficits, à payer comme dépenses les contributions gouvernementales, à payer les intérêts sur les sommes dues, en somme à commencer à corriger la situation. Et c'est ainsi qu'une partie croissante de la dette du Québec fut constituée des engagements du gouvernement à l'égard de régimes de retraite. Le passif net mentionné précédemment explosa, mais on put enfin savoir à quoi le gouvernement s'était engagé et à en déterminer le coût.

Mais cela se faisait graduellement. À plusieurs reprises, les Vérificateurs généraux dénoncèrent le fait qu'explosive comme elle l'était, la courbe représentant la valeur des engagements n'était pas encore suffisamment explosive.

En 1997, le président du Conseil du Trésor (M. Léonard) céda aux instances du Vérificateur et, à l'occasion d'une grande réforme des conventions comptables, ajouta d'un coup 15 milliards de dollars au passif net au titre des régimes de retraite.

Veut-on se faire une idée de ce que veut dire une pareille somme dans une perspective historique ? C'est un montant équivalent à l'augmentation totale de la dette directe du gouvernement du Québec pendant les huit ans où j'ai été ministre des Finances.

En tout cas, ajouter presque 20 % à la dette totale du Québec sur une révision de la comptabilité des régimes de retraite, c'est sans doute, comme on l'a souligné, « porter le Québec à l'avant-garde des conventions comptables », mais ce n'est pas exactement éclairer la lanterne de ceux qui cherchent à comprendre.

En somme, pour analyser les politiques budgétaires et fiscales suivies par les gouvernements successifs, on comprend que l'évolution de la dette publique est un instrument extraordinairement difficile à manipuler.

Votre article du 2 novembre a commencé le défrichage. Je vous souhaite bonne chance.

LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca



Glissements de terrain

Un nouveau camp commence à se dessiner, que l'on baptisera pour l'instant d'un acronyme anglais car c'est du monde anglophone qu'est venue cette expression désormais classique du lexique politique.

Ce nouveau camp, donc, c'est l'ABM... ABM, pour « Anybody but Mario ». N'importe qui sauf Mario, n'importe quoi sauf l'ADQ !

■ ■ ■

Première manifestation de ce réaligement, la CSN, rompant avec sa tradition de non-partisanerie, songe à donner son appui à celui des deux partis qui a le plus de chances de battre l'ADQ.

Même si la CSN s'abstenait de prendre position en faveur du PQ (son allié traditionnel) ou du PLQ (vu comme un moindre mal), le mot d'ordre enjoignant à ses membres de voter à tout prix contre l'ADQ pourrait favoriser les libéraux.

Les deux derniers sondages — un CROP et un Léger Marketing — indiquent que l'ADQ est le PLQ sont à égalité, le PQ traînant la patte par cinq ou six points. (Mais comme l'ADQ est beaucoup plus forte que le PLQ dans les comtés francophones, elle formerait le gouvernement si des élections avaient lieu aujourd'hui.)

La CSN définira sa « stratégie anti-adéquiste » au cours de son conseil confédéral de décembre. La raison de son opposition farouche à l'ADQ n'a rien de mystérieux. Jamais un parti n'a-t-il attaqué plus directement les monopoles et les acquis syndicaux.

Les mots d'ordre politiques des centrales syndicales n'ont pas en soi beaucoup d'importance. S'ils en avaient, il y a belle lurette que le NPD serait au pouvoir à Ottawa ! Mais la réflexion de la CSN est le signe qu'une partie de la gauche pourrait bien donner son vote aux libéraux, à supposer évidemment que le PQ continue à décliner et que le PLQ apparaisse comme le seul rempart contre l'ADQ.

Le même réflexe a joué chez Pierre Bourgault. Dans une récente chronique, ce souverainiste passionné qui a une sensibilité de centre-gauche ne tarissait pas d'éloge sur Jean Charest, disant qu'il ne votera pas pour lui mais qu'enfin il le respectait. Ce changement de cap coïncidait avec la nouvelle stratégie du chef libéral, qui tire à boulets rouges sur Mario Dumont et se fait le champion tonitruant du régime public d'assurance-santé tout en défendant un programme qui est, dans l'ensemble, beaucoup plus proche du PQ que de l'ADQ. Pour l'instant, en tout cas, le fléchissement dans les appuis à l'ADQ profite un peu plus aux libéraux qu'aux péquistes. Mais évidemment, tout peut changer d'ici six mois...

■ ■ ■

Pour l'instant, tout se passe comme si les électeurs, une fois retombé l'enthousiasme face à la nouveauté, s'étaient mis à réfléchir sur le programme de l'ADQ.

Peut-être aussi sont-ils tout simplement influencés par la couverture qu'en font les médias, couverture qui est aussi négative qu'elle était positive à l'époque où M. Dumont ne représentait aucune force réelle. Il n'aura fallu qu'un été pour que ce dernier passe sans transition d'un nirvana médiatique où tout ce qu'il faisait était considéré charmant, à l'enfer de la critique...

De telles secousses ont de toute évidence déstabilisé le jeune leader. Il ne peut plus se contenter, pour défendre son programme, des « clips » qui l'avaient rendu si populaire, et il n'a pas encore appris à jouer à la défensive.

Son parti, mal organisé, ne l'aide pas. Un cafouillage n'attend pas l'autre.

Tantôt c'est la recrue vedette du parti, l'homme d'affaires Marcel Dutil, qui se déclare tout de go opposé au taux d'imposition unique proposé par l'ADQ. Depuis, Mario Dumont et ses collègues sont le plus souvent muets sur leur programme, sauf pour se plaindre d'être victimes d'une « campagne de peur ».

Tantôt c'est un cocktail-bénéfice que l'ADQ finira par annuler parce que les « invités spéciaux » — les grands laboratoires pharmaceutiques — ont ébruité leur surprise à l'idée de devoir déboursier 3000 \$ pour serrer la pince à Mario Dumont. L'ADQ a reculé en catastrophe comme elle le fait chaque fois qu'elle risque la controverse, changeant le prix du billet à 1000 \$ puis à 500 \$ pour finalement annuler le tout. (Notons que sous l'influence de Joseph Kerba, un lobbyiste payé par les fabricants de produits génériques, et qui se vante d'être membre des trois partis, l'ADQ s'est engagée à favoriser... les fabricants de médicaments génériques ! On a sans doute cru que les fabricants de médicaments brevetés, que cette politique menace, accepteraient de payer le gros prix pour rencontrer M. Dumont.)

Tantôt, c'est un cocktail-bénéfice (un autre !) où le logo de l'ADQ est malencontreusement associé aux commanditaires de l'événement (un traiteur, un vignoble, une agence de mannequins...).

Tantôt c'est l'exigence étonnante que les aspirants candidats adéquistes versent d'abord 1000 \$ à la caisse du parti, tantôt c'est l'afflux à l'ADQ de personnages qui représentent l'envers du renouveau... Tout cela projette une image d'amateurisme.

Il n'est jamais bon de monter en tête des sondages trop longtemps avant les élections. C'est le malheur de l'ADQ que d'être devenue trop vite l'ennemi à abattre tant pour les péquistes que pour les libéraux.

Blessures au hockey: une approche préventive

ARLETTE CÔTÉ

L'auteure est responsable des affaires publiques à l'Hôpital de Montréal pour enfants.

JEUDI dernier, le 7 novembre 2002, l'Hôpital de Montréal pour enfants (HME) a diffusé un communiqué de presse soulignant aux médias une hausse considérable de cas d'enfants reçus et traités à ses urgences depuis les deux derniers mois pour des blessures subies au cours de la pratique de hockey sur glace.

À l'exception d'un seul reportage, celui de votre journaliste M. Mathieu Perreault, les médias de la région métropolitaine et de plusieurs autres en région ont bien saisi l'optique de notre communiqué (d'ailleurs clairement identifiée), soit celle de sensibiliser les jeunes hockeyeurs, leurs parents et leurs entraîneurs à la prévention des blessures dans la pratique de leur sport, de les outiller en leur fournissant des recommandations pertinentes et de stopper l'augmentation du nombre de cas notée par nos experts depuis le début de la saison.

En tant que centre pédiatrique de traumatologie, il est de notre devoir de relever les informations et les tendances en matière de blessures sur une base quotidienne, hebdomadaire et annuelle, et de agir par la prévention plutôt que de se contenter de traiter ces enfants et adolescents qui nous arrivent trop souvent avec des traumatismes qui auraient pu être évités. D'autant plus que notre établissement compte parmi les instigateurs du Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes, une ressource largement utilisée comme référence par les diverses instances sociosanitaires et autres organismes provinciaux et nationaux. Il n'est d'ailleurs pas exagéré de dire que l'HME possède une longueur d'avance sur bien d'autres hôpitaux en ce qui a trait à la collecte et l'analyse de ce type d'information.

Nous trouvons déplorable que M. Perreault ait tenté, dans ses deux articles parus les 8 et 9 novembre derniers, de détourner l'intérêt de vos lecteurs vers un faux débat,

s'acharnant à questionner les données fournies par l'HME. Or, il s'avère que l'information transmise à M. Perreault, et à la population, représente en tout point la réalité de notre salle d'urgence et que, quelles que soient les raisons qui justifient la hausse, le nombre de cas d'enfants vus à nos urgences pour des blessures liées au hockey continue d'augmenter chaque jour. D'ailleurs, au moment où vous lirez ces lignes, le nombre de jeunes hockeyeurs vus à nos urgences est déjà passé de 108 à près 130 !

D'autres sons de cloche

1- NI LE MINISTÈRE de la Santé du Québec ni l'hôpital Sainte-Justine n'a relevé une telle augmentation du nombre de blessures au hockey. Il me semblait intéressant de le noter.

2- La base de données fédérale dont sont tirées vos statistiques, CHIRPP, ne vise pas à comparer l'évolution dans le temps du risque de blessures, mais à les caractériser. Cela m'a été confirmé par le responsable de CHIRPP à votre hôpital.

Mathieu Perreault



DÉCROCHEZ VOTRE GM

À l'achat ou à la location de votre prochain véhicule 2003 ou 2002,
votre concessionnaire GM vous invite à faire un appel qui pourrait vous rapporter gros.†♦

DÉCROCHEZ
10 000\$

DÉCROCHEZ
VOTRE
VÉHICULE

DÉCROCHEZ
5 000\$

DÉCROCHEZ
2 500\$

DÉCROCHEZ
2 000\$

DÉCROCHEZ
1 500\$

DÉCROCHEZ
1 000\$

PLUS **0%***
à l'achat jusqu'à 48 mois

DÉCROCHEZ
500\$
MINIMUM

Montants applicables à l'achat ou à la location.



0 % à l'achat jusqu'à 60 mois sur les modèles 2002 en stock♦**
plus 0 \$ dépôt, 0 \$ paiement pendant 90 jours, 0 % intérêt**



Vos concessionnaires **du Québec**



Les Associations marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile et Pontiac Buick GMC du Québec suggèrent aux consommateurs de lire ce qui suit. *L'offre à 0 % de financement s'applique à la plupart des véhicules neufs sélectionnés 2002 et 2003 en stock, sujet au financement et à l'approbation du crédit de GMAC. Termes jusqu'à 48 mois sur la plupart des modèles 2003, et jusqu'à 60 mois sur la plupart des modèles 2002. **S'appliquent seulement au financement à l'achat sur la plupart des véhicules 2002 en stock. Transport et préparation, immatriculation, assurances, frais reliés à l'enregistrement ou registre des droits personnels et taxes en sus. L'achat requis pour participer à ce concours. Offre s'appliquant aux résidents canadiens majeurs. Le concours débute le 15 novembre 2002 et se termine le 13 janvier 2003 ou au moment où tous les prix auront été remis, selon la première éventualité et s'applique à l'achat ou à la location d'un véhicule 2002 ou 2003, livré entre le 15 novembre 2002 et le 13 janvier 2003. L'attribution d'un prix à un participant choisi au hasard est subordonnée à ce qu'il donne la bonne réponse à une question d'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Tous les participants recevant un crédit d'achat d'une valeur de 500 \$ (CAN) ou gagneront l'un des prix suivants : 2 crédits d'achat d'un montant égal à celui que le participant devrait déboursé pour acheter le véhicule acheté ou loué (incluant les taxes applicables) : 10 crédits d'achat d'une valeur de 10 000 \$ (CAN) ; 20 crédits d'achat d'une valeur de 5 000 \$ (CAN) ; 100 crédits d'achat d'une valeur de 2 500 \$ (CAN) ; 195 crédits d'achat d'une valeur de 2 000 \$ (CAN) ; 390 crédits d'achat d'une valeur de 1 500 \$ (CAN) ; et 975 crédits d'achat d'une valeur de 1 000 \$ (CAN). Le nombre de prix diminuera ou fin et à mesure de leur attribution. Pour les chances de gagner ainsi que tous les autres détails visitez gmcanada.com. *Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de la Carte GM, des Diplômés et de GM.Mobilité. L'offre à 0 % de financement et le concours ne s'appliquent pas aux Corvettes 2002/2003, Cadillac 2002/2003, Hummer 2002/2003, Fourgonnettes passagers et marchandise/coupe 2002/2003, Sierra/Silverado 2500/3500 cabines classique et allongée (sauf G&P) 2002/2003, Sierra/Silverado 2500/3500 à cabine multiplexe et châssis cabine, 2002/2003, Sierra/Silverado 3500 HD châssis-cabine (style reporté) 2002/2003 et les camions série W et poids moyens 2002/2003. Le taux de financement à 0 % ne s'applique pas non plus aux Tahoe 2003, Yukon 2003, Yukon Denali 2003, Suburban 2003, Yukon XL 2003, Yukon XL Denali 2003. Modèles 2002 offerts en quantité limitée. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Pour plus de détails, visitez le gmcanada.com ou faites le 1 800 463-7483.